



**LA PLACE DES GENDARMERIES AFRICAINES
DANS LA GESTION DES CRISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE
DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE**

**Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Philippe CHEVET
dans le cadre du séminaire «Géopolitique de l'Afrique»**

Directeur : M. Bernard LUGAN

07 mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La place des gendarmeries africaines dans la gestion des crises en Afrique subsaharienne depuis la fin de la guerre froide.
2. 2007_memoire_geop_gendarmeries africaines_Chevet
3. Chef d'escadron, Gendarmerie, CHEVET Philippe, France
4. 7 mars 2007
5. Division B – groupe B3
6. Mémoire de géopolitique
7. Depuis la fin de la guerre froide, l'Afrique subsaharienne connaît une augmentation des conflits infra-étatiques, qui mettent au grand jour l'incapacité des grands organismes multinationaux à prévenir les crises, sinon à les résoudre. Les Etats occidentaux rechignent plus que jamais à engager leurs armées, au format de plus en plus ramassé, dans des opérations de maintien de la paix qui s'apparentent le plus souvent à des missions de police. La maîtrise d'armes de haute technologie ne peut suffire à elle seule pour connaître et gérer des problématiques de contrôle de l'environnement humain. C'est pourquoi une approche trop souvent purement militaire a conduit à l'échec des interventions telles que celles au Rwanda et en Somalie.

Paradoxalement jamais le modèle de gendarmerie n'a été assez étudié et exploité pour compléter le dispositif des armées européennes. Pourtant, si les gendarmeries de pays européens possèdent des savoir-faire incontournables pour participer à l'établissement d'Etats de droit en Afrique, elles n'ont pas vocation à engager outre mesure des effectifs jugés plus indispensables sur leur territoire métropolitain.

C'est pourquoi les gendarmeries africaines devraient être soutenues pour conforter des Etats africains qui peinent à émerger, mais qui demeurent les seuls cadres possibles pour contenir des populations et des aspirations de développement, sous peine d'une balkanisation sans fin du continent selon la carte des ethnies.

8. Gendarmerie, Afrique, prévention des crises, opérations de maintien de la paix.

**LA PLACE DES GENDARMERIES AFRICAINES
DANS LA GESTION DES CRISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE
DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LES LEÇONS RETIREES DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Des Etats africains affaiblis en voie d'implosion.

Les échecs des tentatives de prévention des conflits.

Une approche trop souvent dispersée et purement militaire des interventions.

DEUXIEME PARTIE : LES GENDARMERIES AFRICAINES : UNE TROISIEME VOIE A
EXPLOITER DANS LA GESTION DES CRISES

Les gendarmeries africaines : un acteur essentiel à renforcer pour prévenir les conflits.

*Les gendarmeries africaines : pour une plus grande place dans les futures opérations de maintien
de la paix.*

Introduction

Presque 50 ans après la vague des indépendances accordées par les anciennes métropoles européennes à leurs colonies africaines, les Etats d'Afrique subsaharienne sont seulement en passe de se décoloniser réellement au début du XXIème siècle. Jusqu'en 1990, la guerre froide avait fait de l'Afrique une sorte de ghetto régional où les deux superpuissances et les anciennes puissances colonisatrices exerçaient des zones d'influence en soutenant leurs "champions" indigènes dans des luttes le plus souvent interétatiques, sans répercussions pour la planète.

Depuis la fin de la guerre froide, avec le nouveau désintérêt des pays riches pour un continent sinistré dans tous les domaines, l'imposition du modèle démocratique, et l'attention des médias davantage tournée depuis 2001 vers la lutte contre le terrorisme, la guerre en Afghanistan et en Iraq, le conflit israélo- palestinien, des conflits sans cesse plus nombreux secouent l'Afrique subsaharienne dont les Etats implorent les uns après les autres.

A partir de 1989, l'Organisation des Nations Unies (ONU) crut son heure arrivée en exprimant des velléités de résoudre ces nouveaux conflits par une voie multilatérale. Les échecs en Somalie puis au Rwanda ont ruiné indéniablement ces nouveaux espoirs de paix.

Le 13 avril 1998 dans son rapport intitulé « *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique* », le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, regrettait que « Nous avons manqué à nos responsabilités en ne nous attaquant pas comme il convient à la cause des conflits, en ne faisant pas suffisamment pour garantir la paix et en nous montrant impuissants à créer les conditions d'un développement durable en Afrique ».

Faut-il pour autant désespérer de ce continent et de ses habitants, éternels adolescents incapables de se gouverner sans l'assistance des Occidentaux, en se disant que tout a déjà été fait ? A la lecture des analyses multiples sur le sujet, force est de déplorer que jamais le modèle de police qu'est la gendarmerie, propre à la France et à quelques pays européens, déjà présent en Afrique comme survivance de la colonisation française, n'a été ni vraiment étudié ni exploité. Le général Delmas, dès 1995 dans son livre « *Le bel avenir de la guerre* », estimait que l'origine des crises proviendrait le plus souvent d'un déficit d'Etat. Or la gendarmerie, force de police à statut militaire, apparaît bien comme la seule force capable de maintenir ou de restaurer l'autorité d'un Etat dans le continuum « paix-crise-guerre ». Si P. Péan, dans son livre « *Noires fureurs, blancs menteurs* », constate que l'Etat rwandais s'est effondré dès lors qu'il a retiré sa gendarmerie territoriale pour la placer à la frontière, a contrario le renforcement des gendarmeries africaines semble bien un outil de prévention des crises insuffisamment employé qui mérite d'être exploité.

L'étude des conflits intra- étatiques et des opérations de maintien de la paix récents montre à l'évidence que l'apport des gendarmeries africaines a été systématiquement minoré et explique en partie l'échec des efforts dans la prévention des crises.

C'est pourquoi nous étudierons dans une deuxième partie comment ces gendarmeries africaines pourraient apporter une plus grande contribution pour restaurer la sécurité sur le continent africain tout en évitant les erreurs du passé.

PREMIERE PARTIE : LES LEÇONS RETIREES DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Alors que l'ONU et les pays occidentaux se sont investis massivement dans l'aide humanitaire et dans l'envoi de contingents armés pour dissuader les gouvernements et les populations africaines de recourir à la guerre, le bilan se montre désastreux. C'est pourquoi il est crucial de s'interroger sur les raisons et de reconsidérer les politiques d'intervention.

I. DES ETATS AFRICAINS AFFAIBLIS EN VOIE D'IMPLOSION.

A. La remise en cause du modèle d'Etat westphalien et les conséquences de la démocratie en Afrique.

1. L'Etat en crise.

➤ **Des Etats aux frontières héritées de la colonisation.**

Héritiers des colonies européennes, les Etats africains ont repris leurs frontières et se sont évertués à importer les fondements des modèles d'Etat forgés sur plusieurs siècles. La mise en place de régimes autoritaires issus de la lutte pour l'indépendance, ou de leurs successeurs à l'issue d'un coup d'Etat, la subsistance de structures de qualité laissées par les administrations des anciens colonisateurs, mais aussi l'absence de contre-pouvoirs capables de dénoncer les insuffisances, ont permis de cacher pendant plusieurs dizaines d'années l'incapacité le plus souvent pour ces Etats de devenir viables en dehors des apparences. Les anciennes frontières correspondaient aux limites d'exploration et aux accords entre grandes puissances du XIX^{ème} siècle (cf Congrès de Berlin), faisant fi des populations présentes sur place. Pour autant, beaucoup de frontières n'étaient pas hermétiques car ces colonies s'inscrivaient dans des ensembles plus importants (cf Afrique Occidentale Française) et de nombreux espaces restaient vides d'hommes. La décolonisation a sans conteste figé ces frontières et oblige depuis des ethnies très différentes à coexister.

➤ **La nouvelle donne de la fin de la guerre froide.**

Jusqu'en 1989, les Etats africains ont été soutenus par les grandes puissances antagonistes pour se voir imposer un modèle de société et d'économie, et l'imposer aux pays riverains. D'où la justification d'armées importantes et le musèlement des oppositions politiques.

Avec la disparition de l'affrontement Est-Ouest, l'Afrique a perdu son caractère d'enjeu géostratégique en n'étant plus un continent convoité et s'est marginalisée par rapport au système international. Alors qu'aucun sentiment national n'a jamais vraiment existé au Sud du Sahel, à l'exception de l'Ethiopie, et que les grandes idéologies mobilisatrices ont laissé la place au libre-échange et au matérialisme, les Etats ont perdu l'essentiel des ressorts qui entretenaient un semblant de cohésion mobilisé vers l'extérieur.

➤ **Un nouveau rôle pour l'Etat.**

L'Etat africain s'avère inadapté aux crises qui le menacent. Conçu et organisé pour la guerre, puis, par extension, pour les relations d'autorité et les rapports de force, l'Etat moderne est une structure hiérarchisée et pyramidale. Or les problèmes qui se posent à lui ne sont plus ceux de la guerre, mais ceux d'une société civile en mutation. Les problèmes sont plus internes qu'externes. L'Etat se retrouve écartelé de plusieurs façons, entre l'Etat militaire, centralisateur et puissant, et l'Etat libéral, décentralisateur et privatisateur. Il est contesté parce que ce n'est plus ni la guerre qui le rend nécessaire, ni l'économie qui le rend utile. Le besoin

d'Etat se situe désormais au cœur des problèmes de la société qui a besoin d'un protecteur qui puisse garantir le recours à un arbitrage. L'Etat actuel, dans son modèle encore classique, n'est pas prêt pour une telle fonction qui requiert compréhension, souplesse et négociation. Machiavel écrivait ainsi: «S'il n'y a pas de guerre extérieure, il y a des problèmes de guerre intérieure».

Depuis 1990, le continent se retrouve devant des réalités qui lui avaient échappé depuis un siècle. Les systèmes de santé hérités de la colonisation se sont effondrés, et la pandémie du Sida ravage l'Afrique. En dehors de quelques privilégiés qui peuvent se tourner vers l'assistance privée, la plupart des populations ne doivent leur survie qu'à l'assistance internationale publique et privée. Alors que les besoins en sécurité des populations sont gigantesques, les Etats s'avèrent incapables de jouer leur rôle de modérateur et d'arbitre.

➤ **L'imposition du modèle démocratique, perturbateur du jeu politique traditionnel.**

En 1990 dans son discours de La Baule, le président Mitterrand a conditionné l'aide de la France aux pays africains à l'ouverture démocratique et au multipartisme. C'était négliger ouvertement l'existence d'ethnies différentes, dont certaines minoritaires pouvaient être au pouvoir par des rapports de force ancestraux, et renverser les hiérarchies habituelles par le jeu de la loi du nombre. Les conflits intra-étatiques n'ont eu de cesse de se multiplier jusqu'à maintenant car le système démocratique libéral perd du terrain en Afrique, où le modèle n'a jamais réellement eu de prise, tant le concept démocratique occidental se heurte aux réalités ethniques africaines.

2. Des Etats récents sans « vouloir vivre ensemble ».

➤ **Le système démocratique en perte de valeur.**

Emprisonnées derrière des frontières, des populations différentes sont contraintes non seulement de coexister sur un même territoire, mais aussi de partager le pouvoir. Face au système démocratique qui ne correspond pas aux réalités, le réflexe ethnique revient en force, avec les vieux fractionnements entre clans, tribus, et fratries. Le village est souvent le champ élémentaire de la cohésion sociale, tandis que le clocher et le minaret, l'arbre à palabres et le tombeau des pères redeviennent des garde-fous. Le concept bantou de l'autorité se répand dans l'Afrique subsaharienne, en redonnant une place aux chefferies traditionnelles. De nouvelles dynamiques religieuses se surajoutent: face au prosélytisme musulman les mouvements pentecôtistes prolifèrent et engendrent de nouvelles fractures. Dans le cadre d'un Etat, ces réflexes pourraient malgré tout s'inscrire dans une meilleure logique de cohabitation à condition de se doter d'une constitution équitable, applicable et appliquée, fondée sur la coutume.

➤ **Des populations mouvantes, jeunes et influençables.**

Certaines populations sont traditionnellement mouvantes comme les Touaregs et les Peuls, et se heurtent aux populations sédentaires. De nombreuses ethnies se retrouvent également à cheval sur des frontières. La multiplication des conflits a augmenté le nombre de personnes déplacées (à l'intérieur du même pays) ou réfugiées (exilées de l'autre côté d'une frontière). Selon le Haut Commissariat chargé des Réfugiés de l'ONU, un réfugié sur trois dans le monde est africain (6 à 7 millions d'habitants). Avec les personnes déplacées, cela représenterait plutôt 15 millions. Ces camps sont le plus souvent incontrôlés par le pouvoir en place (exemple des camps de réfugiés hutus en République Démocratique du Congo à Goma) et ressemblent à des villes. Soutenues par des Organisations non gouvernementales (ONG), ces populations sont parfois mieux traitées qu'auparavant et ont intérêt pour survivre à subsister dans ces camps. La démographie est telle que la population est jeune, souvent illettrée et misérable. Ces enfants et adolescents sont particulièrement

influençables (cf Jeunes patriotes en Côte d'Ivoire) et sont la proie des milices (enfants soldats) ou de leurs aînés (orphelins « sorciers » rejetés en RDC). La violence par le pouvoir de la rue devient naturellement le meilleur moyen de survivre et d'accéder à un certain bien-être matérialiste en s'emparant de biens de consommation d'autrui. Attirés par le mirage d'une vie meilleure en ville, les ruraux quittent les campagnes et s'agglutinent dans des bidonvilles. Cela modifie les modes de vie et engendre un profond traumatisme en bouleversant les organisations communautaires traditionnelles.

3. Une pauvreté endémique et des inégalités sociales qui entretiennent la corruption et l'insécurité. L'Afrique subsaharienne est une région du monde de plus en plus à l'écart des circuits économiques mondiaux. En 2005 l'Afrique représentait à peine 1,5% des échanges du commerce mondial. Avec l'effondrement du prix des matières premières, dû entre autre à un véritable affrontement Sud-Sud avec la concurrence entre producteurs du Sud, des Etats africains relativement prospères se sont retrouvés brutalement surendettés et depuis incapables de rebondir économiquement. La pression démographique est telle que l'inadéquation est croissante entre la population et les ressources disponibles. L'équation « solidarité nationale » et « ressource disponible » est devenue insoluble. Cela explique en partie la quête d'un espace vital vers l'Ouest d'habitants du Rwanda et du Burundi.

Enfin la plupart des populations ne profitent pas des richesses locales quand les territoires sont mis en valeur (par exemple découverte de pétrole au Tchad), ce qui engendre des frustrations et des risques de guerre civile (populations côtières au Nigéria). Face à ces océans de misère, les forces de défense et de sécurité sont elles-mêmes souvent mal rémunérées, alors qu'elles possèdent une capacité de nuisance en prélevant des revenus complémentaires par le racket ou en faisant l'objet de la corruption. Des hiérarchies parallèles se constituent et rendent caduques les velléités éventuelles de restaurer la crédibilité des autorités publiques et la mise en œuvre des réformes nécessaires.

B. Des appareils de défense surdimensionnés par rapport aux besoins de sécurité.

1. Des armées pléthoriques et inadéquates.

Comme le modèle d'Etat, les armées ont été calquées sur celles des pays occidentaux ou communistes, le plus souvent sur celui de l'ancienne colonie. C'est pourquoi les appareils de défense comprennent des armes destinées à des conflits interétatiques, allant des avions supersoniques aux chars d'assaut en passant par les canons et l'infanterie motorisée, en s'efforçant toutefois de mettre en oeuvre des technologies appartenant aux arsenaux de 2^{ème} catégorie des grandes puissances. Ces armées pouvaient être soutenues, notamment dans le domaine de la logistique, par des contingents de forces occidentales pré-positionnées en Afrique. Dans les années 80, c'était le cas des unités françaises de troupes de marine et de la Légion étrangère, en mesure d'être renforcées par la Force d'Action Rapide venant de métropole pour honorer des accords de défense avec les Etats africains. Des générations d'officiers, de pilotes et de marins de l'Afrique francophone ont été formées en France pour être capables de servir des armements vendus ou accordés au titre de la coopération militaire. Hormis à l'occasion de quelques rares conflits inter-étatiques au cours desquelles elles ont montré les limites de leur potentiel sans soutien occidental, ces armées ont été dévoyées à faire du maintien de l'ordre, quand elles n'étaient pas le plus souvent inoccupées et propres à mener des interventions politiques. C'est ainsi que de nombreux cadres militaires ont fomenté des coups d'Etat et pris parfois le pouvoir. En réaction et par crainte de leur manque de loyauté, les militaires sont insuffisamment soldés, au contraire d'une garde de type

présidentielle, véritable 4^{ème} armée suréquipée. En Centrafrique et au Tchad, la Garde présidentielle a des liens claniques privilégiés avec le chef de l'Etat et absorbe la majorité des fonds de la Défense. Au Sénégal et au Togo, 9/10 du budget est placé dans les soldes pour «acheter» la loyauté des militaires, au détriment des équipements et de leur efficacité.

Depuis 1990, avec le désintérêt stratégique pour l'Afrique, le développement des guerres intra-étatiques et la faible proportion des conflits interétatiques, ces armées se révèlent pléthoriques et ne correspondent pas aux besoins réels en sécurité. Car l'exigence de sécurité remet fondamentalement en question l'organisation des systèmes de défense, dont la mutation ébauchée vers des systèmes de sécurité est une des chances de maîtrise des violences nouvelles. Des élites militaires sont encore formées dans les pays occidentaux pour des guerres hypothétiques, de façon inadéquate (cours d'état-major, mais peu de droit). Certains continuent d'apprendre à se servir d'armements très chers faisant appel à des technologies de pointe, alors que l'armée d'origine ne possède pas les matériels ou n'est pas capable de les entretenir. Beaucoup d'armements sont hérités de la guerre froide et sont obsolètes. Quant-aux soldats ils sont le plus souvent analphabètes, mal formés et incapables de combattre dans la durée.

Cependant ces armées s'efforcent de ressembler aux armées occidentales pour les nouvelles crises, servant en quelque sorte de «chair à canon» pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Outre un certain prestige national, cette participation permet en retour de financer les soldes et de récupérer du matériel.

La coopération militaire vise tout naturellement à entretenir une stratégie d'influence, mais engendre aussi un certain clientélisme en captant des marchés d'armements et en favorisant parfois la reconversion d'anciens militaires occidentaux dans les appareils d'Etat africains. Ainsi, plusieurs gouvernements ont engagé de véritables entreprises de mercenaires en tant que conseillers.

Si elles sont abandonnées à leur sort, les armées africaines arrivent rapidement aux limites de leurs capacités: incapacité à planifier, état déplorable des armements et des équipements, manque d'argent chronique et d'expérience militaire. Les rares chefs compétents sont laissés de côté car les gouvernants restent méfiants à l'égard de leurs armées par peur d'un coup d'Etat.

2. Des forces de sécurité trop faibles.

Les forces de police sont le plus souvent insuffisantes en nombre de personnels, en moyens matériels et en organisation, et se cantonnent aux zones urbaines qu'elles ne parviennent pas à contrôler efficacement. On observe parfois une réelle confusion des rôles entre la police et l'armée. D'où l'accusation d'être corrompues et de servir au mieux à maintenir la mainmise du pouvoir.

Dans les pays de l'espace francophone, un autre modèle de police a été hérité de l'ère coloniale française: la gendarmerie. Celle-ci a été parfois dissoute, parfois recréée, le plus souvent maintenue en l'état après la décolonisation. Les gendarmes sont des militaires effectuant des missions de police qui s'évertuent à maintenir un ordre relatif en milieu rural et à renforcer en cas de besoin les autres forces de sécurité et de défense dans les villes. Ils restent en général sous l'autorité exclusive de l'armée.

L'étude des effectifs en annexe 1 montre l'extrême inégalité entre des forces de défense surdimensionnées et celles de sécurité insuffisantes au regard des menaces envers les pays. De même des gouvernants développent le recours à des sociétés de conseil composées de mercenaires privés peu nombreux mais bien équipés. Cette propension est paradoxale alors que les Etats continuent d'entretenir malgré tout des forces de

sécurité et de défense nationales mal et irrégulièrement payées, enclines à la corruption pour subsister, donc peu loyales.

Par ailleurs on constate un manque de coordination entre services de sécurité des pays riverains. La coopération transfrontalière est inexistante (peu de contacts, pas d'échange de fichiers de police, pas d'accord en vue d'un droit de poursuite des délinquants).

C. Des Etats africains soumis à des pressions croissantes.

1. La démission des Etats.

Plus de cinquante ans après leur indépendance, de nombreux Etats n'en ont plus que l'apparence, au point que l'on parle « d'Etats- vacants » (expression de M. Kofi Annan) ou « d'Etats ratés ».¹

➤ **La perte du monopole légitime de la violence.**

Les uns après les autres, les Etats de l'Afrique subsaharienne perdent, volontairement ou non, le monopole légitime de la violence. Avec l'imposition du modèle démocratique, les gouvernements apparaissent non pas comme l'émanation respectable du plus grand nombre, mais comme les représentants de l'ethnie majoritaire qui monopolise les pouvoirs politiques et économiques au détriment des autres ethnies. C'est la dictature du nombre.

On assiste partout à une dégradation générale des relations entre les individus, témoins les haines entre chefs politiques ou chefs de guerre (par exemple en Côte d'Ivoire). L'idée qu'il n'y aura aucun changement par les urnes prédomine au cœur des populations. En conséquence la guerre apparaît comme le mode d'accès légitime au pouvoir : la réussite de l'offensive de l'Alliance des forces démocratiques de libération au Congo (AFDL) a permise seule à Laurent- Désiré Kabila de devenir le chef de l'Etat.

➤ **Une prolifération des milices.**

Beaucoup d'Etats ne parviennent pas à assurer la sécurité de tous leurs habitants sur l'ensemble de leur territoire. De nombreux civils sont surarmés et des milices de défense prolifèrent.

Ces bandes armées tirent leurs revenus non pas de leur allégeance à l'Etat, mais de la confiscation des ressources locales au détriment de la collectivité nationale. Il s'agit dès lors au mieux d'une sorte de concession de la fonction de sécurité quand ces milices restent fidèles au gouvernement en place. Mais souvent elles organisent la délinquance à leur profit exclusif (il s'agit d'un moyen de survie, voire d'ascension sociale) ou de celui d'une ethnie, ce qui entraîne une sécession de fait du territoire contrôlé.

2. L'apparition d'intervenants nouveaux.

➤ **Les sociétés de conseil militaire.**

Des Etats, mais aussi leurs opposants, font appel de plus en plus à ces nouvelles sociétés de mercenaires et leur abandonnent des fonctions régaliennes (douanes, finances publiques...). La privatisation de l'assistance militaire et de la sécurité est donc une aubaine pour le réservoir d'hommes mis au chômage technique à cause de la réduction du format des armées à travers le monde.

Dans un rapport de 1995, le CHEAr (Centre des Hautes Etudes de l'Armement) a mis en garde contre l'apparition d'un « lumpen-prolétariat militarisé qui se regroupe en agences de recrutement criminelles informelles, prêtes à tous les mercenariats ». Qu'il soit volontaire ou imposé, ce « pantouflage » de fait

¹ Rufin Jean- Christophe « le droit d'ingérence ou la tragédie des bons sentiments » in Géopolitique, n°68, janvier 2000, p 29.

(passage du secteur public au secteur privé), s'il est assez bien admis dans la fonction publique civile, pose quelques problèmes éthiques quand il s'agit de militaires redoutables, de hauts responsables de la défense ou des membres des services de renseignement, qui continuent d'exercer leurs compétences dans le même domaine d'activité mais à des fins commerciales. Certaines sociétés de conseil sont de véritables multinationales du mercenariat, comme Executive Outcome, la plus importante, créée en Afrique du Sud, qui emploie d'anciens soldats blancs démobilisés depuis la fin de l'Apartheid.

Les sociétés de mercenariat peuvent devenir une véritable menace parce qu'elles possèdent des experts hautement entraînés, des armes sophistiquées et des renseignements classifiés, parce qu'elles opèrent avec des gouvernements légitimes mais aussi avec des mouvements d'opposition armée, parce qu'elles interfèrent dans l'économie du pays qu'elles aident et enfin parce qu'elles utilisent la violence et des tactiques de déstabilisation en lien avec d'autres compagnies. En fait, si aujourd'hui ces sociétés sont là pour vous défendre, demain elles seront là pour vous renverser. En effet, les firmes ont une tendance marquée à tenter de pérenniser leurs activités les plus rentables (formation des militaires gouvernementaux puis protection des compagnies d'extraction) et donc à s'implanter durablement dans les pays contractants.

La présence de mercenaires dans un pays est politiquement déstabilisatrice. Ils menacent le monopole de la coercition et de l'emploi de la force qui est un principe de base des Etats légaux. Transférer ces responsabilités à des compagnies privées provenant de pays tiers restreint la souveraineté du gouvernement qui signe un contrat tel que les pouvoirs de police, de défense du territoire et de la population sont délégués. La tendance devient systématique et permanente. Les gouvernements profitent de la présence des firmes de sécurité au service des compagnies étrangères stationnées dans le pays pour améliorer la formation de ses forces au combat et/ou au maintien de l'ordre. Le pays peut ainsi régler ses propres problèmes intérieurs tout en protégeant ses revenus financiers largement dépendants de l'exploitation des ressources par les opérateurs privés. Les nombreux dérapages des firmes justifient et impliquent la nécessité d'une législation contraignante pour réguler leur activité, mais jusqu'à présent l'échec est total compte tenu de l'absence de volonté réelle de réglementer ce secteur en pleine expansion et de la relative impunité juridique de ces nouveaux acteurs privés transnationaux.

➤ **Les pressions des multinationales** (pétrole, diamants...).

Le déclin des coopérations bilatérales a suscité un vide réoccupé par des sociétés privées (De Beers, Elf...). Ces entreprises exigent de la sécurité pour mener leurs activités à bien, au besoin en détournant une partie des forces de sécurité à leur profit et en faisant appel à des sociétés de mercenaires. Disposant de capitaux nombreux et parfois supérieurs à certains pays africains, elles exercent une pression sur des gouvernements incapables de résister à des exigences et à des tentations financières extrêmes.

➤ **Les pressions des médias, des organisations internationales (OI) et non- gouvernementales (ONG).**

La présence de sociétés de communication mondialisées comme CNN, ou encore d'OI et d'ONG qui assurent une aide humanitaire indispensable, limite l'indépendance et la liberté d'action d'Etats qui peuvent se voir privés de fonds d'aide structurelle. Théoriquement neutres, ces organisations exercent une pression politique selon qu'elles proviennent des Etats-Unis, de l'Union européenne ou d'un pays islamique, et culturelle si elles sont d'obédience religieuse.

3. La mise en place d'une nouvelle économie de la guerre.

Avec la perte des soutiens militaires à cause de la fin de la guerre froide, les Etats africains et leurs opposants internes ont dû rechercher de nouveaux revenus. Cela s'est traduit parfois par un détournement de l'aide humanitaire, puis très souvent par le pillage des ressources locales. La notion de bien public est devenue une valeur rare en période de tension permanente. Le commerce des armes a été revitalisé, car il ne se contente plus de disséminer des stocks d'armes venant d'anciennes zones de conflit (Angola, Erythrée). Désormais il est possible d'acheter des armes modernes avec leurs servants et les logisticiens (avions de chasse pour la supériorité aérienne en 1999 en Angola; avions russes en Ouganda).

On assiste à de véritables alliances commerciales entre des Etats et des multinationales, et à une militarisation croissante du commerce. Cela s'apparente même à un pillage des ressources naturelles en particulier de la part des réseaux miniers financiers, lorsque la prestation de services est payée en nature. La concurrence entre les firmes transnationales de sécurité et d'assistance militaire paraît évidente si l'on considère l'intérêt financier à mener des opérations offensives en lieu et place d'un Etat, à former une armée étrangère ou à donner des conseils d'expert moyennant des contrats colossaux dont certaines contreparties sont des investissements à long terme très rentables. Les ponctions financières sur les budgets publics sont donc importantes, surtout si l'on considère la nature économique des principaux pays contractants. La plupart sont des Etats fragiles en voie de développement ou en transition vers une démocratie à économie de marché. Leur dette et leurs déficits chroniques, déjà très problématiques, sont alors grevés par le montant des contrats militaires et sécuritaires privés.

4. Le développement de la criminalité transfrontalière.

Même s'il s'agit d'un phénomène récent et mondial, le développement d'économies parallèles s'avère particulièrement prononcé en Afrique subsaharienne par la rivalité entre des types de pouvoirs différents (légitime ou non) sur des espaces donnés.

En effet, dès le temps de paix, des groupes mafieux mettent en place des économies souterraines autour de ressources licites (issues de la thésaurisation et des produits du petit commerce) ou illicites (contrebande, contrefaçon, argent sale, drogue, animaux protégés, armes, alcool dans les pays musulmans). Les acteurs sont des faussaires, des commerçants, des narco-trafiquants, des racketteurs, des trafiquants d'Etat. Les pouvoirs publics manifestent une certaine complaisance en général pour une économie informelle servant de béquille dans des sociétés en déliquescence.

Mais en temps de guerre ou de crise, ces groupes se mutent en gemocraties, en mouvements autonomistes et rebelles, en narcocraties, en narco-rebellions. Les ressources proviennent du trafic de l'aide humanitaire, des ressources agricoles, financières, naturelles (or, diamants), des trafics d'armes et de drogue. Ces mouvements se développent aux confins d'un Etat qui ne parvient pas à maintenir sa puissance au plus loin du centre du pouvoir, qualifiés de zones grises. L'enracinement territorial et la prospérité économique de ces régions font concurrence à l'autorité de l'Etat en disposant de revenus financiers colossaux.

➤ **La prolifération des armes de petits calibres.**

Plus que les armes de guerre telles que les chars et les canons, ce sont les armes de petit calibre, par leur dissémination croissante au sein des populations civiles, qui représentent la menace principale de déstabilisation des Etats. En effet, si les armes légères (c'est-à-dire les armes conçues pour un usage individuel, comme les pistolets à chargement automatique, les fusils, les mitraillettes, les fusils d'assaut ou

les mitrailleuses légères) et les mines antipersonnel constituent des menaces immédiates de blessures physiques pour les habitants, elles ont également des conséquences plus durables: elles freinent la reconstruction et le développement économique du pays, en empêchant par exemple les paysans d'accéder à leurs champs. Plus globalement, cette prolifération illégale et non contrôlée représente évidemment un danger pour la paix. Ainsi le conflit au Sud Soudan de 1963 à 1972, la guerre entre l'Ethiopie et la Somalie de 1977-1978, les guerres anti- portugaises en Angola et au Mozambique, et la longue guerre en Ouganda ont créé de grandes réserves d'armes pas chères et faciles d'accès. Celles-ci s'avèrent ainsi plus faciles à trouver que certains biens de consommation.

Pour lutter contre la prolifération des armes légères, les Nations unies ont adopté un «Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions», additionnel au «Protocole contre la criminalité transnationale organisée», qui est entré en vigueur en 2005, mais jusqu'à présent les pays fournisseurs mènent un double jeu et les embargos sont inefficaces.

➤ **La drogue.**

Le phénomène du trafic des drogues n'est vraiment apparu qu'à partir du milieu des années 80 au Nigéria, le pays le plus peuplé d'Afrique. C'est là que les Yorubas (principale ethnie du Nigéria et également l'ethnie majoritaire au sein de la communauté noire aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ont commencé à implanter leurs filières. Des étudiants nigériens ramenaient de la drogue des universités d'Asie (par exemple de Karachi au Pakistan), renvoyée ensuite aux Etats- Unis et en Europe. Depuis, des jeunes chômeurs de Lagos, de Dakar ou d'Abidjan sont recrutés en tant que «mules» pour récupérer de la drogue (héroïne) d'Asie avec pour salaire l'équivalent de cinq ans de travail. Ce trafic s'effectue également par les porte-conteneurs.

Corrélativement la consommation de drogue- surtout du cannabis- s'est développée de manière exponentielle. Les autres drogues commencent également à prendre leur essor en milieu urbain. En Afrique anglophone la cocaïne est davantage prisée, alors que ce sont plutôt les anti-dépresseurs en Afrique francophone.

Tous les pays d'Afrique subsaharienne produisent du cannabis (production en augmentation), ceux d'Afrique centrale en exportent même. En Afrique australe on dénombre autant de prises de cannabis que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Des laboratoires clandestins dans le Nord du Nigéria transforment la morphine-base en héroïne. Mais le pire semble encore à venir puisque les conditions climatiques sont idéales pour produire une «révolution verte » en cannabis et en coca dans les pays suivants : hauts plateaux du Cameroun, Kenya, Ouganda et RCA. Le prix s'adapte au climat : les drogues sont de mauvaise qualité et doivent être mélangées avec de la consommation d'alcool.

Les conséquences de ce fléau sont innombrables. On assiste à une montée de la délinquance dans les grandes villes, ainsi qu'à une progression des accidents de la circulation. Les conflits identitaires suivent les routes de la drogue, depuis les zones de production et les zones de transit (ex Nigéria- Libéria- Sierra Leone). Les enfants soldats et les combattants sont drogués pour être plus facilement manipulés.

Pourtant la réponse des Etats africains n'est pas au rendez-vous. Les façades maritimes ne sont pas surveillées et les aéroports sont des passoires. Cela s'explique en partie par le contexte de corruption et de dénuement qui affecte les forces de sécurité. Mais surtout les Etats n'ont ni les moyens, ni la volonté de lutter contre le trafic de drogue. Car les programmes d'ajustement structurel incitent ces pays à augmenter leurs exportations pour se doter de devises et rembourser leurs dettes. L'injection d'argent dans l'économie informelle grâce à la drogue est devenue une façon pour l'Afrique d'essayer de s'en sortir.

➤ **Le trafic de diamants.**

L'Afrique détient 40% des diamants mondiaux et les gemmes déterminent une part importante des situations politiques du continent. Le marché noir est estimé à 2 milliards de dollars par an. Le trafic de diamants est un financement privilégié pour l'achat d'armes car ceux-ci sont petits, facilement transportables et à forte valeur ajoutée. La longévité de beaucoup de guérillas africaines est suspendue au commerce illégal des pierres précieuses : l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) en a fait sa principale source de revenu pendant des années alors que le *Revolutionary United Front* (RUF ; Front Uni révolutionnaire) en Sierra Leone et son homologue du Liberia en sont extrêmement dépendants. Il est en constante progression tout comme le marché mondial (45 milliards de dollars par an en 1995, en augmentation de 6% du fait de la demande asiatique). La spéculation sur les diamants est donc féroce et les places d'Anvers, de Londres, de Tel Aviv ou de Bombay sont interconnectées de façon permanente avec les organisations transnationales de mercenaires.

➤ **Le blanchiment d'argent.**

Le blanchiment de l'argent sale augmente en Afrique à mesure qu'il devient plus difficile de le faire dans le reste du monde. Les zones possibles sont de préférence la zone Franc CFA (14 pays), la petite zone dollar du Libéria et celle du Rand sud africain. Le recyclage passe par les casinos (ouverture de plusieurs casinos à Douala au Cameroun) et par les achats de diamants et d'or.

➤ **Le terrorisme.**

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'attention internationale est focalisée sur le procédé qu'est le terrorisme. Certaines zones grises constituent des sites propices à l'accueil et l'entraînement de mouvements terroristes. Paradoxalement, l'engagement des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme est perturbateur pour la stabilité en Afrique. En effet il est mené comme une nouvelle guerre froide en apportant une aide conditionnelle en faveur de régimes qui se disent engagés dans la même lutte. C'est ainsi que les Etats-Unis appuient l'Ethiopie qui vient d'attaquer en décembre 2006 la Somalie au nom de la guerre contre les terroristes islamiques.

➤ **La détérioration de l'environnement.**

Les zones non maîtrisées connaissent également une dégradation parfois inéluctable de l'environnement. Tous les trafics deviennent alors possibles, depuis la destruction de gibiers (cf abattage des éléphants pour leurs défenses en ivoire) ou l'exportation illégale d'espèces protégées, la déforestation erratique, jusqu'aux pollutions de toute nature. En 2006 la dissémination de déchets toxiques dans le port d'Abidjan, au vu et au su du gouvernement ivoirien, en est une illustration tragique. Les répercussions sont catastrophiques avant tout pour la population résidente, mais également pour le patrimoine écologique mondial.

II. LES ECHECS DES TENTATIVES DE PREVENTION DES CONFLITS.

A. Une série d'échecs qui dissuadent les Occidentaux de poursuivre les interventions.

Avec la fin de la guerre froide, les deux «Grands» se sont reposés sur l'ONU pour gérer les crises. Dans le même temps, critiquée depuis l'origine pour son inefficacité, l'ONU a cherché à profiter du nouveau contexte stratégique pour reconquérir de la légitimité à travers les opérations de maintien de la paix. La machine onusienne s'est littéralement emballée: avec 60 opérations menées en 50 ans, la moitié l'a été entre 1948 et 1988, l'autre en dix ans. Les opérations sont devenues plus complexes en passant du maintien de la paix classique (interposition et cessez le feu) à de nouvelles missions dont la force militaire est une des composantes (« wider peace- keeping »).

Depuis 1988, 4 générations d'OMP ont vu le jour:

- Action coercitive à la demande d'un plaignant (Koweït)
- Opérations de moins en moins militaires visant à accompagner des belligérants vers un retour à la normale, sur leur demande et sur la base d'un accord (Namibie)
- Opérations dans un pays en guerre ouverte où le désir de la communauté internationale de soulager les populations l'emporte sur l'accord des gouvernements (Somalie, Yougoslavie, Rwanda)
- Opérations prenant acte de l'effondrement onusien, de la fin des opérations humanitaires, et de l'émergence d'opérations menées conjointement dans un cadre multinational, avec un paravent philanthropique (ECOMOG au Libéria, MISAB en Centrafrique).

Néanmoins l'intervention en Somalie a montré les limites. L'opération Restore Hope a mobilisé 38 000 hommes, mais s'est soldée par un échec avec le départ en 1995 des derniers casques bleus de l'ONU. Le résultat a été de 300 000 morts et un million de réfugiés, sur une population de 7 millions d'habitants.

L'opération au Rwanda s'est traduite par une forfaiture et une incapacité à prévenir un génocide.

La guerre au Congo a achevé de discréditer l'ONU en montrant son irrésolution.

Les médias sont devenus des acteurs incontournables des crises et sont capables de discréditer une opération telle que l'opération Turquoise.

Enfin l'Afrique, qui contribue le moins aux recettes, est un gouffre pour les dépenses. Le coût des OMP de l'ONU à travers le monde s'élève à 41 milliards de dollars pour la période 2005/2006, tandis que les arriérés par rapport aux engagements dépassent les trois milliards de dollars. Sur 52 420 soldats de la paix déployés dans le monde en 2005, 42 420 le sont en Afrique.

C'est pourquoi les Etats occidentaux répugnent désormais à s'engager en Afrique à fonds perdus, car les électeurs ne veulent plus de gâchis des fonds publics. Le maintien de la paix pâtit d'autant plus de cette révision des comportements que l'ONU est perçue par la communauté internationale comme peu efficace et coûteuse alors même que ces opérations présentent des risques notables. Depuis le 11 septembre 2001, l'attention des Occidentaux est tournée principalement vers l'Asie et le terrorisme. En France, les stratégestes se préoccupent toujours peu de ce continent jugé à la dérive, selon M. Hervé Coutau-Bégarie². Le polémologue américain Steven Metz résume ainsi la situation: « le coût d'extinction de la violence endémique dans beaucoup de pays est prohibitif par rapport aux moyens que les Etats-Unis et les autres

² Hervé COUTAU- BEGARIE Editorial : « Le continent oublié » in *Stratégies africaines*. Revue Stratégique n°4/2000. Institut de Stratégie Comparée.

puissances voudraient ou pourraient lui consacrer ». Cette évolution favorise la prolifération des multinationales de mercenaires et des contrats qu'elles signent avec ce type de pays en difficulté. Elle avait été pressentie par l'analyste américain Martin Van Creveld dans son ouvrage « *The Transformation of War* » dès 1991: « La plus grande partie du fardeau consistant à défendre la société contre la menace de conflits de basse intensité sera transférée au secteur de la sécurité privée en pleine expansion ».

Tenant compte de cette tendance générale, l'ONU cherche désormais à se reposer sur les structures régionales dans le cadre de l'Union africaine. Elle apporte un appui logistique et financier à travers le Trust Fund, un fond spécial pour la prévention des conflits. En 1990, elle avait appuyé le projet de la CEDEAO d'envoi d'une force ECOMOG (ECOWAS Cease Fire Monitoring Group) au Libéria, puis en Sierra Leone et en Guinée Bissau. L'expérience a ouvert des chemins et montré que des Etats africains pouvaient essayer de prendre leur destin ensemble, mais aussi que le soutien des pays riches était nécessaire. La SADC (South African Development Community) s'est révélée impuissante à ramener la paix en RDC. En Centrafrique en 1997 et 1998, la MISAB (Mission de surveillance des accords de Bangui) a obtenu quelques résultats en étant soutenue à bout de bras par la France.

Cinq missions sont toujours en cours : au Burundi (ONUB), au Sahara occidental (MINURSO), en RDC (MONUC), en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE), au Liberia (MINUL) et en Côte d'Ivoire (ONUCI). En 2006, la MONUC était la plus importante opération de l'ONU avec 17 000 casques bleus déployés en RDC. Il est significatif qu'aucun contingent américain ou européen ne participe à un tel dispositif.

B. Les vellétés d'instaurer des outils d'analyse et de prévention des conflits.

Il est apparu nécessaire de définir tout d'abord des concepts pour tenter ensuite de trouver des remèdes. Ainsi le concept de prévention a été défini par certains comme « l'ensemble des méthodes et des dispositions – de toutes natures et de toutes origines- qui visent à fournir les indices et à procurer les indices nécessaires et suffisants à un acteur stratégique pour lui permettre d'enrayer un engrenage conflictuel».

Cette tentative de définition pourrait être complétée par la suivante:

Prévention et gestion des crises ou des conflits : Il s'agit de prévenir ou d'arrêter la violence dans un pays ou entre plusieurs Etats sans faire intervenir les forces armées. Pour l'Union européenne, par exemple, la prévention des conflits doit être intégrée dans les programmes de coopération qui mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté, les conflits étant souvent l'aboutissement d'une détérioration sociale et économique. Les inspections, l'envoi de diplomates, de soldats de la paix de l'ONU, d'envoyés spéciaux dans les régions concernées font partie des mesures généralement mises en place pour prévenir et gérer une crise.

Le besoin se fait sentir également de définir des clignotants pour exercer une « alerte précoce» au profit de la communauté internationale.

Alerte précoce : Elle consiste en la collecte systématique et l'analyse de l'information sur les régions en crise, afin d'éviter une aggravation de la situation, de favoriser l'élaboration de réponses stratégiques et de présenter aux acteurs concernés les possibilités d'action. Elle vise à prévenir les victimes potentielles, les auteurs de la menace, les Etats limitrophes, les organisations internationales, notamment l'ONU.

Serge Loungou:³ établit aussi une typologie des guerres pour mieux appréhender leur résolution :

Conflit: opposition d'intérêts entre plusieurs pays

Crise: situation de déséquilibre dans les relations entre plusieurs pays

Conflit local: à l'échelle infra-étatique, au niveau d'une localité, d'une province (par exemple entre forces gouvernementales et rebelles au Mali et Niger)

Conflit régional: à une échelle supérieure, avec risque de paralysie de l'Etat central, ou menace contre la cohésion du pays (décomposition de la Somalie depuis 1991; guerres civiles du Congo-Brazzaville, du Soudan, d'Angola sous fond d'antagonismes ethno-régionaux). Un conflit régional implique plusieurs pays dans la même aire régionale, par exemple en Casamance (les rebelles du MFDC se servent de la Gambie et de la Guinée Bissau comme sanctuaires) et au Sierra Leone (extériorisation de la guerre au Libéria). Le conflit peut comporter des enjeux multiples et se transformer en « guerre gigogne » (cf régions des Grands Lacs).

Ainsi la prévention ne consiste-t-elle pas à empêcher le conflit, mais à le rendre moins destructeur, par exemple par la promotion de concepts et de normes qui influencent le comportement d'un conflit.

C. Un droit d'ingérence en construction.

Ce droit s'est constitué au fur et à mesure des interventions de maintien ou de rétablissement de la paix, le plus souvent en réaction de demandes des opinions publiques occidentales heurtées par les massacres montrés par les médias. Le principe de souveraineté s'est vu progressivement battu en brèche sous l'action de militants tels que le professeur Mario Bettati, un compagnon de M. Bernard Kouchner, qui a écrit que « La souveraineté, c'est la garantie mutuelle des tortionnaires »⁴. Le gouvernement canadien et de grandes fondations ont mis en place une Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté de l'Etat (CIISE), qui a élaboré un code de l'intervention décentralisée aux fins de protection humaine dans un rapport en décembre 2001.

Au-delà des bonnes intentions, ce pseudo droit est critiquable et critiqué à plusieurs titres:

L'Organisation de l'Union Africaine (OUA), créée en 1963, s'est évertuée à bloquer ce droit d'ingérence sous le motif qu'il mettait en péril le concept même d'Etat de type westphalien. On peut effectivement se demander si ce droit ne fragilise pas encore davantage les Etats africains, car il apparaît en contradiction avec le droit au XXème siècle des peuples à disposer d'eux-mêmes.

D'autre part ce droit est discrédité à cause de l'inégalité de traitement (cf un Kosovar par rapport à un Africain). Chaque intervention s'effectue au coup par coup, au gré des circonstances et des rapports de force du moment.

³ Serge Loungou « Economies parallèles et pérennisation des conflits armés en Afrique subsaharienne », in *Stratégies africaines*. Revue Stratégique n°4/2000. Institut de Stratégie Comparée.

⁴ Pr Mario Bettati, « Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international », Paris, Odile Jacob, 1996. cité par Alain Didier OLINGA dans son article « L'Afrique et la question du droit d'intervention aux fins de protection de la personne humaine » in *L'ONU vue d'Afrique* (sous la direction de Jean- Emmanuel PONDJ). Editions Maisonneuve & Larose et Afredit, 2005.

Enfin l'ingérence des Etats voisins, sous des motifs humanitaires, peut être le prétexte à l'invasion de forces militaires voisines qui s'emparent des ressources locales pendant le temps de l'intervention. Le déploiement de l'ECOMOG a pu apparaître comme un moyen pour certaines forces nigérianes de vivre sur le pays.

On peut s'interroger en effet sur la pertinence d'un concept visant à imposer de l'extérieur la paix, quand les acteurs internes optent pour une résolution violente des conflits politiques. L'OUA disposait déjà d'un « Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits » qui conférait au Secrétaire Général un droit d'initiative pour entreprendre ou mettre sur pied des missions de médiation et des missions de recherche des faits. En outre il donnait la possibilité d'envoyer des missions d'observateurs civils ou militaires dans le territoire en conflit.

Dans son rapport *Agenda pour la paix (juin 1992)*, Boutros Boutros-Ghali plaidait entre autre pour le déploiement préventif de troupes de l'ONU dans un territoire de conflit potentiel avec l'autorisation d'une des parties (pas de toutes, comme traditionnellement dans les opérations des Casques bleus).

Afin de remédier aux lacunes, ce document recommandait :

- une interprétation plus large et une application plus rapide de l'article 39 de la Charte des Nations Unies (mesures coercitives militaires ou non militaires, comme l'embargo décidé à temps pour ôter l'envie de faire la guerre et réduire les capacités militaires des parties)
- une meilleure coordination des principaux donateurs au sein d'une sorte de cartel
- un accompagnement de mesures structurelles de nature socio-économiques par des mesures d'ordre politique
- le renforcement des mécanismes régionaux

L'ONU souhaitait alors disposer d'unités militaires et non militaires rapidement utilisables et adéquates pour mener ce type d'opérations. Car, pour réussir, la prévention doit:

- intervenir à temps
- passer par des initiatives appliquées progressivement
- utiliser des moyens et des procédures abordables et rentables.

Plusieurs chefs d'Etat africains ont élaboré en 2000 un Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), officialisé au sommet de l'OUA en 2001 en Zambie, qui vise à attirer des fonds en échange du respect de principes de « bonne gouvernance ». Un Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP), permet au NEPAD de vérifier si les engagements sont effectivement respectés. Créée au sommet de Maputo en 2002, l'Union Africaine⁵(UA) a entrepris de se doter de sa propre architecture de sécurité en instaurant son propre Conseil de Sécurité (COPAX) et en se donnant comme objectif de disposer de 75 000 soldats africains d'ici 2010 pour agir directement dans le traitement des conflits. Cette démarche est clairement plus interventionniste que l'OUA, en souscrivant à la notion de communauté de sécurité d'abord au niveau régional.

Ces démarches sembleraient indiquer que certains Etats africains sont décidés à prendre leur destin en mains. Cependant le sommet de l'UA à Addis Abeba en juillet 2004 a montré que les Etats africains ne sont toujours pas prêts, notamment financièrement, à se donner les moyens concrets de leur politique.

⁵ Voir cartes de l'Afrique en annexes 2 et 3.

III. UNE APPROCHE TROP SOUVENT DISPERSÉE ET PUREMENT MILITAIRE DES INTERVENTIONS.

A. L'extrême dispersion d'acteurs parfois en compétition.

L'aide internationale existe et de toutes les formes, mais elle est trop souvent dispersée entre des acteurs multiples qui se font parfois concurrence.

Les cadres d'action sont aussi différents que ceux sous l'égide de l'ONU, l'Union européenne (Artémis; EUFOR 06), sous forme de coalition (Somalie), dans un cadre proprement national (franco-sénégalais pour l'opération Turquoise au Rwanda), l'UA ou une organisation régionale. Plusieurs opérations peuvent avoir lieu en même temps et sur le même espace. En 2006 au Congo, l'opération EUFOR visait à s'assurer du bon déroulement des élections alors que la MONUC poursuivait sa mission. Parfois l'UE peut conduire deux missions, éventuellement non complémentaires, l'une sous une action communautaire de formation (1^{er} pilier), l'autre dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (2^{ème} pilier).

L'aide humanitaire se substitue trop souvent à une aide structurelle. Elle entretient le plus souvent une situation, mais ne contribue pas à remédier aux causes de la crise. Une extrême atomisation des actions des Organisations internationales et de celles non gouvernementales se traduit par une action qui sert seulement à justifier l'existence d'organisations et à capter de nouveaux fonds privés. L'action en profondeur nécessite du temps; elle est antinomique de celle d'une ONG qui a vocation à être rapide et médiatique. Cette aide est souvent détournée par les gouvernements en place et ne parvient pas aux populations. En Somalie elle entretenait même l'effort de guerre des factions combattantes en cherchant à être neutre.

B. Des projections de puissance peu adaptées.

Les opérations sont empreintes d'un certain amateurisme car elles agissent:

- soit en réaction (cf médias) dans l'urgence pour protéger une aide humanitaire
- soit pour punir des Etats voyous (Somalie)

➤ **On déplore un certain nombre de déficiences qui nuisent à l'efficacité de telles forces:**

- Les Etats interviennent dans le cadre de coalitions pour légitimer leur action et pour restreindre l'effectif à engager. La langue anglaise est souvent employée, mais mal maîtrisée par des armées qui parlent une sorte de « sabir » propice à des malentendus et à un manque de coopération. Les cultures et tactiques différentes rendent souvent inopérants des états-majors hétéroclites.
- Les délais d'intervention sont prohibitifs car les unités ne sont pas immédiatement disponibles.
- Le concept de « couplage », qui vise à équiper en matériels des forces africaines dépenaillées directement sur le théâtre de la crise, trouve vite ses limites. Ces unités n'ont pas le temps de maîtriser leur nouvel équipement et un décalage intenable peut s'établir entre l'arrivée des troupes et celle des matériels. Elles donnent l'impression de servir de supplétifs aux armées occidentales.

➤ **Le modèle de la force d'intervention est souvent mal adapté aux missions :**

- Ces armées de type occidental, équipées et formées pour faire la guerre contre des armées comparables, sont confrontées à des problèmes non militaires: gestion et sécurité des personnes déplacées, rétablissement de la sécurité sans ennemi déclaré, gestion de prisonniers militaires, politiques et de droit commun,

préservation des conditions minimales de survie pour la population civile...etc. Elles sont encore plus mal outillées pour conduire des opérations de restauration d'un Etat de droit dans des zones qui ne sont plus administrées parfois depuis la décolonisation. C'est ainsi que les forces de la coalition en Somalie n'ont pas pu maîtriser les foules dans Mogadiscio, faute de matériels anti-émeutes et de formation au maintien de l'ordre, et enrayer alors la montée aux extrêmes de la violence.

- Les troupes occidentales éprouvent un déficit culturel de compréhension des opérations au milieu de populations aux conditions de vie misérables et aux mœurs différentes (cf Américains en Somalie). Seules celles venant d'anciennes puissances coloniales (France et Grande-Bretagne) ont su préserver certaines compétences grâce à leur expérience en Afrique.

➤ **Des armées occidentales chères :**

Alors que les budgets militaires sont déclinants ou stagnants, les armées occidentales sont chères et les gouvernements répugnent à les engager dans des conflits de basse intensité. Le prix des matériels est prohibitif car les armements font appel à des composantes de haute technologie. La conscription a disparu et les soldats sont devenus des professionnels au coût de formation élevé. Avec la baisse de la natalité et le vieillissement de la population en Europe, les opinions publiques ne sont pas prêtes à accepter des pertes en vies humaines pour des guerres exotiques qui n'en portent pas le nom alors que leurs intérêts vitaux ne sont pas en jeu. Des pays comme les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ont laissé entendre qu'ils ne s'impliqueraient plus systématiquement dans des opérations extérieures comme par le passé. Les Etats-Unis sont de plus en plus réticents à déployer leurs soldats et la France a d'ores et déjà fait savoir de l'Opération Turquoise au Rwanda avait été la dernière de ses interventions « en solo ». Le mythe de la guerre chirurgicale et du zéro mort a montré ses limites évidentes et la réticence à intervenir s'est généralisée.

➤ **Un réservoir de forces de police peu disponible :**

Les pays occidentaux emploient de plus en plus de policiers et de gendarmes dans les missions de maintien de la paix, le plus souvent avec succès et en complément des forces armées. L'Union européenne s'est faite la championne de ces missions de police au nom de la stratégie du « soft power », permettant une capacité d'influence sans avoir recours à la force armée.

Cette stratégie a ses limites. D'une part les réserves de policiers et gendarmes ne sont pas inextinguibles, car la priorité est leur emploi pour la sécurité de leurs concitoyens. D'autre part, contrairement aux gendarmes, les policiers à statut civil ne sont pas prêts à prendre délibérément des risques dans des zones de conflits et préfèrent s'engager dans des missions d'assistance et de conseil. Leur emploi en unité constituée et organique, de type Compagnie républicaine de sécurité en France, est à exclure, du moins sous un délai inférieur à plusieurs mois. Enfin les opinions publiques ne comprendraient pas que des gendarmes, encore moins des policiers, se fassent tuer avec des pertes importantes à l'extérieur de leurs frontières, alors que les problèmes d'insécurité sur leur territoire national revêtent une importance politique accrue.

➤ **Une tendance à externaliser la force armée vers le privé :**

Cela explique pourquoi des pays occidentaux ont de plus en plus recours à des sociétés de mercenaires parce qu'ils ne veulent pas s'engager officiellement. La coopération militaire américaine (International Military Education and Training) s'est considérablement marginalisée et ses activités ont été abandonnées au secteur

privé. Ainsi le Pentagone fait appel régulièrement à la société de conseil MPRI ⁶ (Military Professional Resources Incorporated). Il s'agit d'une véritable externalisation de la sphère de la sécurité, témoin le nombre de mercenaires employés en Iraq et constituant la 2^{ème} force en effectifs après l'armée américaine. L'existence de ces sous-traitants corvéables permet de contourner les autorisations, notamment financières, du Congrès qui n'a aucune autorité sur des compagnies privées d'anciens militaires toujours en liens avec le Pentagone. Cela dispense de plus de consulter l'opinion américaine et donc de prendre un quelconque risque politique face à des pertes, à un fiasco ou à des activités peu scrupuleuses. Pour paraphraser Clausewitz, il s'agit bien de la continuation de la politique par d'autres moyens. Le résultat ne peut être au rendez-vous en matière de reconstruction d'Etat, car il est inconcevable de demander à des forces privées, dominées par le profit, de restaurer des sociétés reposant sur des valeurs telles que le bien public et le sens de l'Etat. Au contraire ces sociétés de mercenaires ont intérêt à entretenir un état latent de crise pour pérenniser leurs activités.

C. Une prise de conscience encore trop récente de la nécessité d'adopter une approche plus globale dans la gestion des crises.

Les problèmes posés dans la gestion des crises et dans la restauration d'Etats de droit font appel à une multitude de réponses, civiles et militaires, qu'il importe de savoir fédérer.

L'OTAN a une approche d'essence militaire (« hard power ») qui a besoin d'outils complémentaires et doit pouvoir s'appuyer sur des opérations de l'ONU ou de l'UE pour rétablir une relative normalité. Des missions civiles, de police, de redéploiement des administrations décentralisées et des services publics sociaux, doivent conforter l'opération militaire pour envisager une reconstruction durable dans les pays concernés. La Banque mondiale et le FMI peuvent être des outils amplificateurs de puissance qui doivent être coordonnées avec les opérations. Surtout ces dernières ne peuvent avoir une chance d'aboutir sans le soutien des populations locales. Celles-ci doivent participer à leur avenir (concept de « l'African Ownership») et ne pas se contenter d'adopter une attitude de consommateurs d'aides. D'où la nécessité de changer rapidement et positivement la vie des habitants pour « gagner les cœurs et les esprits» de la population, par exemple à travers des actions civilo-militaires faisant participer les habitants à la reconstruction de leur pays. Trop souvent les objectifs se sont montrés trop ambitieux, alors que la restauration (l'instauration ?) d'un Etat de droit implique des actions pragmatiques et progressives.

Même imparfait, l'Etat westphalien reste encore le modèle de structure étatique propre à éviter de nouveaux génocides. C'est dans ce cadre que la gendarmerie doit apporter ses savoir-faire pour le conforter.

⁶ L'Afrique à l'ONU : le pari de la paix et de la sécurité à l'ère bipolaire et post-bipolaire. Plaidoyer pour le multipartisme. Par le Dr Wulson MVOMO ELA., p123, in *L'ONU vue d'Afrique* (sous la direction de Jean-Emmanuel Pondi). Editions Maisonneuve & Larose et Afredit, 2005.

DEUXIEME PARTIE: LES GENDARMERIES AFRICAINES : UNE TROISIEME VOIE A EXPLOITER DANS LA GESTION DES CRISES.

Dans la plupart des études et des propositions de prévention des conflits (par exemple le rapport Brahimi au profit de l'ONU en 2000), on ne peut qu'être surpris du silence assourdissant concernant la gendarmerie. Cela s'explique en partie par le fait que ce modèle de force de police est une hérésie pour les pays anglo-saxons, qui ne conçoivent pas de force intermédiaire possible entre l'armée et la police civile. M. Pierre Péan apporte une autre explication dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990- 1994*⁷, en écrivant : «*Au cours de mon enquête, j'ai été très étonné de découvrir que les notes et les renseignements de Robardey (le colonel chef du détachement de gendarmes français) n'ont pratiquement pas été pris en compte par les décideurs politiques. Cette mise sous le boisseau s'explique en partie par une méfiance, voire un certain mépris des décideurs militaires- tous marsouins- à l'égard des gendarmes. Les états- majors, mais c'est aussi vrai largement des politiques, négligent souvent le front intérieur et croient encore, comme au XIXème siècle, qu'il suffit de remporter des victoires contre l'ennemi extérieur pour gagner une guerre. Quand il s'agit de l'Afrique, cette idée reçue est encore renforcée, alors qu'il semble que l'avenir du continent se jouera plus sur des problèmes de sécurité intérieure que sur des guerres inter- étatiques* ».

La présente étude vise alors à démontrer alors les possibilités du modèle de la gendarmerie.

I. LES GENDARMERIES AFRICAINES : UN ACTEUR ESSENTIEL A RENFORCER POUR PREVENIR LES CONFLITS.

A. Un modèle de police adapté au continent africain.

1. Une force de sécurité peu onéreuse au milieu de la population.

La gendarmerie est une force de sécurité peu onéreuse. Ses besoins en effectifs sont relativement modestes car son efficacité ne dépend pas de l'effet de masse compacte d'une armée. Elle fait appel à des équipements peu sophistiqués (postes radio et matériel informatique basique, véhicules de transport) et à des armements rudimentaires (du pistolet individuel au fusil-mitrailleur, éventuellement avec des véhicules blindés) dont l'emploi doit rester exceptionnel.

Pour être efficace, cette gendarmerie doit être implantée au milieu de la population. Elle tisse en effet une véritable toile d'araignée pour mailler le territoire de brigades et de postes avancés. La proximité l'emporte sur la réactivité. C'est seulement en vivant au cœur des villages que les gendarmes se sentent impliqués dans la sécurité de leur environnement. L'obligation de résidence de ces militaires dans ces postes, avec la possibilité d'y vivre avec leur famille (et de les y défendre), est l'assurance de maintenir sur place une force de contrôle du territoire qui ne s'évanouit pas dès que la menace surgit.

Les gendarmes sont souvent les premiers représentants du gouvernement au plus profond de la brousse, et contribuent ainsi à diffuser une uniformité relative et un embryon de cohésion nationale. Ils sont enfin des vecteurs de droit appliqué et basique sur l'ensemble du territoire. Ils constituent parfois les rares personnes

⁷ *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990- 1994*. Collection Mille et une nuits. Librairie Arthème Fayard, novembre 2005, p188.

lettrées au sein de populations analphabètes et assurent la diffusion de normes juridiques pour régler des différends entre les habitants. Ils parviennent également à faire la synthèse entre le droit coutumier local et un droit national occidentalisé au moyen de procès-verbaux de palabres. Capables de lire et écrire, ils bénéficient d'un certain prestige et d'une confiance pour réguler la vie sociale.

La gendarmerie est adaptée pour contrôler des espaces souvent vastes et des voies de communication en s'implantant dans les nœuds routiers, à la fois centres de passage et lieux de regroupement de la vie humaine. Elle parvient ainsi à protéger les populations mais aussi à contrôler les frontières dans la profondeur du territoire grâce à la diffusion du renseignement et à sa capacité de monter en puissance avec des moyens complémentaires. La gendarmerie territoriale est en mesure d'être renforcée ponctuellement par des unités de gendarmerie mobile, plus « robustes » (meilleur armement, équipement et entraînement, grande cohésion de ses personnels) et sans liens avec la population locale, capables d'intervenir dans des contextes dégradés et de restaurer l'ordre en faisant un usage modéré et adapté de la force. C'est en abaissant au minimum l'emploi de la force que l'on parvient à maintenir la violence au plus bas niveau.

En renforçant les gendarmeries africaines, l'on pourra à la fois empêcher des Etats d'imploser et disposer d'un réservoir de forces de sécurité pouvant être projetées pour des opérations de maintien de l'ordre qui s'apparentent à des opérations de police.

2. Une force de sécurité seule capable d'intervenir sur le l'ensemble du spectre « paix-crise-guerre ».

La gendarmerie est capable de contrôler la violence dans tous les contextes et permet aux armées d'être les dépositaires des armes les plus létales pour des interventions exceptionnelles. Elle doit maîtriser l'usage des armes, depuis l'armement individuel jusqu'à celui de véhicules blindés, mais toujours avec un esprit d'auto-limitation pour se laisser la possibilité de revenir à une situation moins conflictuelle propice au dialogue. Cette philosophie de l'action gendarmique, aux antipodes de celle d'une force militaire, consiste à considérer l'opposant comme un adversaire éventuellement à neutraliser, et jamais comme un ennemi à détruire.

C'est une force polyvalente, capable d'assurer des missions de protection de l'appareil d'Etat, de maintien de l'ordre, de contrôle des frontières, de lutte contre la criminalité. Contrairement à la police, la gendarmerie assure ses missions sur l'ensemble du territoire, souvent dépeuplé, dans des contextes parfois dégradés où l'usage des armes est d'emblée envisagé, ce qui nécessite alors des savoir-faire proprement militaires.

Comme force militaire ayant l'habitude de travailler au milieu d'une population en milieu rural, capable de codifier son action selon des normes juridiques, la gendarmerie est la meilleure entité pour lutter efficacement en vue du désarmement des populations civiles.

3. Une techno-structure à la jointure des hiérarchies verticales et horizontales.

Ses missions étant si diverses pour répondre aux besoins de la population, la gendarmerie agit comme un véritable service interministériel et constitue le premier maillon de base de la diplomatie de terrain. Détenteurs du droit d'usage légitime de la force, mais dispersés sur le territoire et fragiles momentanément, les gendarmes sont obligés d'acquiescer la culture de la négociation.

Leurs capacités à s'adapter aux habitants, à reconnaître aussi bien les détenteurs traditionnels de l'autorité (chefs coutumiers) que les acteurs d'une « société civile » émergente (exemple des associations de femmes),

font des gendarmes des médiateurs et des « façonneurs » de sociétés plus policées et respectueuses de la personnalité humaine.

Le principe de subsidiarité conditionne l'emploi de la gendarmerie. Chaque niveau hiérarchique est responsable d'une parcelle du territoire sur lequel il a une certaine autorité. Hormis dans les cas de compte-rendu de renseignement, un commandant d'unité ne fait appel au niveau supérieur que lorsqu'il ne dispose pas des moyens appropriés pour faire face à une situation et demande des renforts. Si la brigade territoriale ne parvient pas à maîtriser un trouble à l'ordre public, l'échelon de la compagnie se substitue à celui de la brigade en dirigeant et en coordonnant l'action d'unités en renfort. En revanche, une unité de gendarmerie territoriale conserve la responsabilité de sa circonscription et la plénitude du commandement lorsqu'elle est renforcée par une unité de gendarmerie mobile, même si celle-ci a un effectif plus nombreux. A partir de 1991, la disparition de la gendarmerie territoriale en tant que telle, avec la fermeture des brigades et le regroupement des gendarmes en unités de marche à la frontière face aux unités du Front Patriotique Rwandais, constitue une des clefs d'explication⁸ de l'implosion de l'Etat rwandais qui s'est délité de l'intérieur, incapable de contrôler sa population et de lutter contre les attentats terroristes qui visaient à le discréditer.

Avec son maillage territorial et sa sédimentation hiérarchique originale, la gendarmerie a une répartition géographique qui privilégie la décentralisation des pouvoirs, respecte la différence des territoires et des populations. Elle assume la permanence de l'autorité légale sur le terrain. La dimension ethnique peut être respectée avec des militaires de l'ethnie dominante localement mais avec un plus grand brassage au sein des cadres de contact.

Le modèle gendarmique opère une véritable jonction entre le centre (l'appareil d'Etat) et la périphérie (les autorités locales ; un espace terrestre souvent important et des populations mal contrôlées, avec lesquelles il faut composer).

B. Un moyen de rééquilibrer les forces de sécurité et de défense.

1. Renforcer les forces de sécurité.

Il est manifestement moins coûteux de renforcer les structures encore en place, plutôt que de lancer des opérations aléatoires dans des contextes déjà amplement dégradés où tout est à reconstruire.

Partout où elle existe encore, ou à la demande des pays qui souhaitent disposer d'une telle force, la gendarmerie devrait bénéficier de programmes de coopération, si possible dans un plan d'ensemble cohérent (refonte concomitante des armées, de la Justice et des administrations civiles) et coordonné entre des institutions complémentaires pour éviter les doublons et une concurrence inefficace.

La priorité devrait être de renforcer d'abord les forces de l'ordre sur leur territoire propre. Les populations locales ne comprendraient pas que les occidentaux équipent uniquement les unités de marche africaines destinées à des opérations de maintien de la paix à l'extérieur de leur pays.

2. La nécessité de rééquilibrer les appareils d'Etat.

La mission de sécurité l'emportant sur celle de la défense, il importe de rééquilibrer les appareils d'Etat. Les gendarmeries doivent être autant soutenues que les polices à statut civil, qui monopolisent jusqu'à présent

⁸ Entretiens téléphoniques avec le colonel (cr) Robardey en février 2007.

toute l'aide financière de l'Union européenne, inspirée par l'idéologie d'un modèle de police unique anglo-saxon. Il apparaît aussi inconséquent d'imposer un tel modèle dans les pays francophones, que de vouloir créer sans leur aval des gendarmeries dans des pays africains marqués par le modèle britannique. Il s'agit encore une fois de respecter les coutumes et les évolutions de ces Etats qui ont moins de cinquante ans d'existence derrière eux.

Les armées africaines sont le plus souvent pléthoriques pour les besoins avérés de défense. Elles devraient être démobilisées dans la mesure du possible selon le processus DDR : Désarmement, Démobilisation, Réintégration. Ce processus DDR est l'un des éléments essentiels des opérations de maintien de la paix dans les pays où de grandes quantités d'armes ont été utilisées. Le désarmement comprend ainsi l'inspection, la collecte des armes auprès des combattants et de la population civile, puis leur élimination. Le processus de démobilisation vise, lui, à réduire l'effectif des forces armées, voire à les dissoudre. Enfin, les mesures de réinsertion (à travers une aide financière ou une formation professionnelle, par exemple) visent à accompagner les anciens combattants et leur famille pour qu'ils retrouvent une activité professionnelle et une place dans la société.

Dans ce cadre la gendarmerie peut apporter une plus grande plus-value, notamment en transformant des soldats en gendarmes mobiles. Les officiers devraient être sélectionnés et formés dans une école appropriée. Les sous-officiers devraient savoir lire et écrire. En revanche on pourrait incorporer des soldats analphabètes en leur donnant un statut de gendarme-adjoints, avec la possibilité pour les plus aptes de se former pour passer les épreuves en vue de devenir à terme sous-officiers. La formation comprendrait le maniement d'armes non létales (bâtons de défense....) et l'acquisition de connaissances générales et juridiques élémentaires. Les enfants-guerriers pourraient servir d'auxiliaires de gendarmerie, dans les pompiers et les services sanitaires et sociaux.

Il s'agirait enfin de redéfinir les missions de la marine et de l'aviation en leur donnant un nouveau rôle intérieur (gendarmerie maritime pour la marine; mission de sauvegarde et de surveillance pour les aéronefs). La transformation en gendarmeries spécialisées aurait une plus grande portée symbolique et pourrait justifier des aides internationales conditionnées à l'obtention de résultats tangibles.

C. Un contexte géostratégique favorable pour une approche européenne.

1. L'unilatéralisme américain décrédibilisé en Iraq.

La stratégie purement militaire, même de la plus grande puissance au monde, ne parvient pas à résoudre une crise majeure telle que l'Iraq. La lutte contre le narco-trafic, puis contre le terrorisme, est un moyen pour le Pentagone de préserver des budgets militaires en se cherchant sans cesse de nouveaux ennemis dans une guerre froide sans cesse renouvelée et inextinguible qu'est la guerre de basse intensité.

Alors que la conception anglo-saxonne privilégie la séparation stricte entre la police et l'armée, le modèle de la gendarmerie permettrait de servir de contre-poids à l'influence américaine en Afrique francophone. Il remettrait les Etats face à leurs devoirs régaliens d'assurer la sécurité de leur population avec des forces « publiques », contrairement à la dérive actuelle consistant à faire appel massivement aux mercenaires.

L'Union européenne bénéficie d'une fenêtre stratégique pour apporter des outils de gestion de crises originaux, complémentaires de ceux des Etats-Unis. En 2003 dans son rapport « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* », le Secrétaire général/ Haut-représentant de la Politique Européenne de la sécurité et de la

Défense, M. Javier Solana, identifiait les conflits régionaux, la délinquance des Etats et la criminalité organisée comme des menaces essentielles. Si le soutien des pays au sud de la Méditerranée est privilégié, il serait inconséquent d'exclure l'Afrique subsaharienne, dont les problèmes rejaillissent inexorablement en cascade sur ses voisins.

La montée en puissance de la PESD peut constituer une chance pour l'Europe de sortir de sa crise de croissance actuelle suite à l'élargissement. Il est remarquable de constater que ses deux plus grands succès ont eu lieu en RDC avec les opérations ARTEMIS et EUFOR. Il s'agissait d'opérations «coup de poing», essentiellement militaires. Pour réussir dans la durée, seule la gestion civile des crises (où la gendarmerie peut tenir un rôle important) a les moyens de parvenir à améliorer la situation sur le long terme.

2. Le blocage des institutions européennes peut faire appel à des coopérations renforcées entre pays membres.

Quatre pays européens conservent une capacité d'influence en Afrique à cause de l'héritage colonial, de la pratique de leur langue comme langage vernaculaire, et de la préservation d'une police à statut militaire : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas. Sous le couvert de la récente Force de Gendarmerie Européenne (FGE), dont l'état-major est implanté à Vicenza (Italie), des initiatives pourraient être lancées vers des pays de l'Afrique subsaharienne en termes de formation et d'échanges de renseignement. La création de nouvelles gendarmeries en Pologne et en Roumanie peut encore conforter le modèle gendarmique auprès des instances européennes.

Cette nouvelle coopération devrait avoir lieu sous couvert du principe de la conditionnalité : la mise à disposition de fonds d'aide structurelle en provenance de la commission européenne devrait être soumise pour les Etats bénéficiaires à la condition de rehausser les standards des forces de sécurité, avec des critères de résultat et des échéances. Les programmes pourraient s'inspirer de ceux existant en faveur des nouveaux pays entrés dans l'Union européenne : programmes de type AGIS (échanges de bonnes pratiques policières entre Etats africains) et PHARE (restructuration de l'appareil policier prenant en compte les Droits de l'Homme). Sur appel d'offres, une gendarmerie d'un Etat européen pourrait se voir confier la formation en tout ou partie d'une gendarmerie africaine.

Il conviendrait de responsabiliser les responsables de gendarmerie vis-à-vis des autorités locales et de la population. Des valeurs telles qu'une certaine culture du résultat et le compte à rendre auprès de la population (Contrats locaux de sécurité, conférences départementales de sécurité...) pourraient être inculquées en s'adaptant aux contextes locaux.

Profitant de la restructuration des armées, les soldes des gendarmes devraient être sensiblement relevées pour mieux les préserver de la corruption et justifier l'éviction des gendarmes coupables de détournement d'argent. Cet aspect financier et éthique revêt une importance déterminante pour la restauration de l'efficacité d'une gendarmerie en Afrique, témoins les réformes mises en place en 1800 en France qui ont permis une épuration des cadres de la gendarmerie et le retour de l'ordre et de la sécurité dans les campagnes.

Concernant la coopération militaire française, la création de centres de formation régionale constitue une première approche qui devrait porter ses fruits dès lors que l'effort financier est maintenu dans la durée. Ces centres pourraient recevoir l'agrément de l'Union européenne et être requalifiés comme des centres d'excellence, en partenariat avec ceux existant déjà en Europe (par exemple celui de Saint-Astier en France dans le domaine du maintien de l'ordre, ou le Centre National de Formation de la Police Judiciaire à

Fontainebleau). Les nouvelles unités de gendarmerie créées pourraient être testées dans de tels centres et obtenir une validité opérationnelle.

Il pourrait s'agir d'un prélude à la constitution d'une coordination policière transfrontalière pour mieux lutter contre la criminalité organisée. Des centres de renseignement régionaux verraient le jour sous financement de l'Union européenne.

3. Une nouvelle marge d'action pour la France en dehors de l'Union européenne.

Dans le cadre du G8, la gendarmerie française peut apporter sa contribution à l'édification de forces de stabilisation africaines en se joignant à l'initiative du COESPU (Center of Excellence for Stability Police Units) menée par les Etats-Unis et l'Italie (Carabinieri) et implanté à Vicenza (Italie) en 2005. Au moyen de stages de formation de plusieurs semaines, cette initiative vise à former avant tout les cadres principalement africains des forces de sécurité, en vue de les faire participer plus tard à des opérations de rétablissement de la paix, dans des dispositifs gendarmiques et policiers (de type MSU- Military Stabilisation Units- comme au Kosovo) adossés à des forces armées internationales. Il s'agit de les imprégner notamment des notions de standardisation et d'interopérabilité des procédures et des matériels. L'écueil majeur jusqu'à présent est la barrière de la langue, car les cours sont dispensés en anglais, alors que les populations de stagiaires sont essentiellement francophones. Après deux années de tergiversations, des gendarmes français devraient enfin s'investir en 2007 dans ce travail en collaboration avec leurs homologues américains et italiens.

La coopération militaire française apporte également son soutien au réseau des Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR) qui regroupe en Afrique francophone quatorze écoles réparties dans huit pays. Trois établissements sont considérés comme prioritaires : l'Ecole de maintien de la paix de Bamako (Mali), l'ENVR de Ouidah (Bénin), spécialisée dans le déminage humanitaire, mais surtout le Centre de maintien de l'ordre d'Awaé (Cameroun), qui a vocation à devenir pilote en matière de formation des gendarmeries mobiles africaines. Moins théorique qu'au COESPU, mais complémentaire, cette formation locale est essentielle pour mutualiser certains pans de formation, participe à la constitution d'un sentiment d'appartenir à une entité africaine, et doit s'attacher à «former les formateurs» qui doivent relayer ensuite cette formation dans leur propre pays. Le Centre de Perfectionnement de la gendarmerie Mobile (CPGM) de Ouakam (près de Dakar au Sénégal) donne déjà satisfaction, et une Ecole des gendarmeries africaines de maintien de la paix pourrait être créée à Brazzaville (Congo). Une formation des unités prévôtales devrait y être dispensée.

La France peut enfin retrouver une marge d'initiative grâce à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en lui donnant un volet opérationnel. La Francophonie compte 49 États et gouvernements membres, 4 États associés et 10 États observateurs, ce qui lui confère une audience propre à développer des concepts novateurs. Le soutien de l'initiative française de l'Organisation des Gendarmeries africaines (OGA) constituerait une avancée significative. Les bases de l'OGA ont été lancées du 2 au 4 avril 2003 à Dakar pour mieux combattre la criminalité transfrontalière sur le continent. Car la problématique de la sécurité intérieure connaît de moins en moins de frontière, et la sécurité intérieure et celle extérieure sont rendues indissociables pour faire face à des criminalités de plus en plus transnationales.

A l'instar d'Interpol (réseau policier international), cet outil commun devrait permettre d'harmoniser les méthodes de lutte tout particulièrement contre les fléaux suivants : les trafics d'êtres humains, de drogue, d'objets volés, d'armes; les vols de bovidés et de voitures; le blanchiment d'argent; la prolifération des armes

légères en Afrique. Cela pourrait aussi accompagner le processus d'intégration des peuples, l'OGA pouvant servir de FIEP (Fédération internationale européenne de police) pour échanger les bonnes pratiques opérationnelles, et marquer l'intention des pays africains de participer à leur propre destinée. Cela doit viser notamment à promouvoir une unité de doctrine dans les pays membres en matière de recherches criminelles et de maintien de l'ordre. Cela participe à la promotion d'un modèle de police original, la gendarmerie, en tant que partie intégrante d'un patrimoine commun à l'ensemble de l'espace francophone.

Avec les échanges d'informations, les frontières ne doivent plus demeurer un handicap pour poursuivre les criminels et mieux contrôler les mouvements de populations. L'OGA disposerait d'un siège permanent à Dakar et d'une présidence tournante. Cette organisation s'adresse en priorité aux pays de l'Afrique subsaharienne dotés d'une gendarmerie. Les pays ne disposant que d'une police à statut civil n'ont pas vocation à pouvoir peser sur les décisions, même s'ils peuvent assister comme témoins aux réunions. La convention a élaboré ses statuts dès 2003, et le quorum minimum de ratification a été atteint en 2005.

Il importe désormais de mener des actions concrètes de coopération et de renseignements judiciaires, qui ne peuvent être que le fruit d'une volonté politique ferme. A court terme cela pourrait passer par la mise en place permanente ou ponctuelle d'officiers de liaison de gendarmerie dans les états-majors des grands commandements frontaliers, et également par l'autorisation et l'instauration de réunions de travail régulières entre commandants d'unité frontaliers, ou encore d'enquêteurs de part et d'autre des frontières. On pourrait ensuite instituer une pratique d'échanges de renseignements entre points de contacts nationaux clairement identifiés, transmis par internet avec un moyen de chiffrement commun, avec une réelle culture de réseau. Les signalements de personnes recherchées, les analyses de phénomènes criminels ou l'annonce de troubles sociaux permettraient à chaque gendarmerie d'accroître leur efficacité pour limiter les troubles à l'ordre public. Par la suite des procédures pourraient être élaborées entre chaque pays pour instituer un droit de suite, voire de poursuite à l'égard de délinquants.

Dans cet esprit, on conçoit bien que la gendarmerie française n'a plus vocation à être ni l'élément moteur ni le coordonnateur, mais a plutôt le rôle de facilitateur auprès de ses consœurs africaines en faisant partager son expérience au sein de l'Union européenne. Plus que jamais, les gendarmeries africaines doivent prendre leur destin en mains en utilisant au mieux un outil de coopération peu onéreux et aux résultats immédiats. De la politique d'assistance on est désormais passé à une politique de partenariat où chacun doit assumer sa part de responsabilité.

II. LES GENDARMERIES AFRICAINES : POUR UNE PLUS GRANDE PLACE DANS LES FUTURES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX.

A. Un besoin crucial de gendarmes francophones.

Les Opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU se sont multipliées depuis 2004 dans les pays francophones. Or, moins de 10 % du personnel employé y est francophone. D'où la nécessité pour la Francophonie de former les personnels spécialisés, notamment dans le domaine de la police civile. Parler la langue du pays où l'on intervient est un gage d'efficacité pour les OMP. C'est à partir de ce constat que

l'ONU a sollicité plusieurs fois depuis 2004 le concours de l'OIF pour la mobilisation de contingents francophones. Aujourd'hui, 36 pays francophones sont contributeurs aux OMP, mais cela ne suffit pourtant pas à faire face aux besoins grandissants. Sur les 37 000 soldats et policiers déployés dans quatre pays francophones (Burundi, Côte d'Ivoire, Haïti, RD-Congo), seuls 6 000 sont originaires de pays francophones, dont 1 000 affectés pour les seules forces de police civile (essentiellement des gendarmes), un domaine où la maîtrise de la langue locale est particulièrement nécessaire.

Dans le cadre de l'OIF, le « processus de Bamako » (suite à la déclaration des chefs d'Etat francophones à Bamako en 2000) a envisagé d'établir un système de prévention, d'accompagnement et de consolidation de la démocratie et de la paix. Toutefois cette organisation manque de ressources financières et humaines, le budget de l'OIF avoisinant seulement les 80 millions d'euros. Ainsi, au moment où la Francophonie renforce sa coopération avec les organisations régionales et internationales, l'OIF n'a-t-elle qu'un seul représentant permanent sur le terrain, en Côte d'Ivoire, contrairement à l'ONU ou à l'Union européenne, et doit se contenter d'envoyer ponctuellement des missions de médiation ou des « facilitateurs ».

La Francophonie doit pouvoir profiter de l'expertise des nouveaux membres de l'OIF, ces pays d'Europe centrale et orientale (PECOs) qui sont très impliqués dans les problèmes de l'Etat de droit et de la démocratie, ainsi que sur la question de la transition démocratique des ex-régimes autoritaires, et qui souhaitent établir un dialogue renouvelé avec les pays du Sud. Dans ce cadre la gendarmerie roumaine devrait apporter une contribution essentielle grâce à une longue tradition francophone. Ainsi il n'est pas anodin que le dernier sommet de l'OIF a eu lieu en septembre 2006 à Bucarest.

➤ **Une nécessité de développer les missions civiles.**

A l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue en novembre 2005 à Antananarivo, le Secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, avait annoncé que son organisation allait de plus en plus s'impliquer dans les OMP, qui allaient « dépasser la dimension strictement militaire ». Il s'agissait notamment d'appuyer la restauration de l'Etat de droit, le bon déroulement des processus électoraux ou encore de faciliter les transitions et dénouer les processus de crise. Ce type d'intervention peut se faire en partenariat avec l'ONU, qui reste un acteur pivot, mais aussi avec d'autres organisations internationales telles que l'Union européenne ou l'Union africaine. La Francophonie souhaite encore plus coordonner ses actions avec les instances des Nations unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, qui vient d'être créée. Il s'agit, selon l'OIF, « d'articuler une proposition francophone - technique, mais aussi de philosophie politique et d'éthique – dans le domaine fondamental du maintien de la paix ».

B. Les gendarmeries en tant qu'acteur majeur du volet « police » de la Force Africaine en Attente (FAA).

L'Union africaine (UA) a officiellement inauguré en mai 2004 son Conseil de paix et de sécurité, et le président de la Commission africaine, l'ancien chef d'Etat malien Alpha Oumar Konaré, qui a fait du maintien de la paix une des priorités de son mandat, s'est fixé comme objectif de constituer à l'horizon 2010 une « Force Africaine en Attente » (*Standby Force*). Cette force d'intervention doit s'appuyer sur des brigades régionales à mettre en place au niveau des cinq régions du continent – Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe – et liées en principe aux organisations régionales, là où elles existent et sont opérationnelles, comme la CEDEAO, la SADC, la CEEAC ou l'IGAD. Mais l'Afrique a besoin d'aide dans

ce domaine aussi. Le G8 s'est engagé depuis quelques années à aider les pays africains à renforcer leurs capacités à promouvoir une paix et une stabilité durables sur le continent en formant, et le cas échéant en équipant d'ici 2010, plusieurs milliers de soldats chargés du maintien de la paix.

Les Américains ont annoncé en avril 2006 leur décision d'intensifier la coopération avec les Africains dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Ainsi, selon Washington, «la lutte contre l'extrémisme islamique militant», qui reste la principale préoccupation de l'administration Bush, a lieu dans le cadre de nouveaux partenariats tels que l'Initiative mondiale en faveur des opérations de paix, que le G8 a lancée en 2004 pour la formation des soldats africains à ces tâches. D'autres programmes américains de coopération comprennent l'Initiative trans-saharienne de lutte contre le terrorisme (Trans-Sahara Counterterrorism Initiative ou TSCI), à laquelle participent également l'Algérie, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie, version élargie de l'Initiative pansahélienne, programme remontant à 2002 et intéressant le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Un autre programme de formation est l'ACOTA (African Contingency Operations Training and Assistance), qui a succédé au programme ACRI (African Crisis Response Initiative), et dont l'objectif est d'améliorer le professionnalisme des militaires africains et de perfectionner leurs connaissances en matière de maintien de la paix. Enfin, depuis quelques années les communautés économiques régionales africaines se sont activement impliquées sur le terrain, dans la mesure de leurs moyens, pour mettre fin aux conflits dans leurs régions. Ainsi la CEDEAO est-elle intervenue au cours des dix dernières années au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, notamment. Son homologue en Afrique orientale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD selon le sigle anglais) a dirigé les efforts de médiation lors des conflits au Soudan et en Somalie.

L'Union européenne (UE) a elle aussi fait du maintien de la paix une priorité de sa politique africaine. Elle a lancé pour la première fois, avec l'aval du Conseil de sécurité et sous commandement français, une première opération autonome ponctuelle dans l'Ituri, au nord-est de la RDC, en 2003 (opération Artémis), puis une deuxième de contrôle des élections en 2006 (EUFOR 06). Louis Michel, Commissaire européen au Développement, souhaite ainsi que la Facilité pour la Paix, mise en place en 2004 par l'UE et dotée de 250 millions d'euros provenant d'un reliquat du fond européen de Développement (FED), soit pérennisée. Les initiatives menées conjointement par la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur le continent africain en sont le parfait exemple. Le programme ACRI américain, lancé en 1996, fait écho au concept français RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) forgé en 1997 : tous deux basent leur principe sur une régionalisation du maintien de la paix en Afrique par une augmentation locale de la formation et des moyens matériels permettant d'effectuer des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix. La France a ainsi créé à Zambakro (République de Côte d'Ivoire) une école interafricaine de formation au maintien de la paix et conduit, avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, des exercices communs réguliers de simulation dont la première édition fut celui baptisé « Guidhimaka » en février 1998 et qui sont l'occasion de laisser sur place des équipements, des armements et des éléments logistiques.

Cependant la France entend pousser au développement du concept RECAMP pour qu'il devienne l'un des opérateurs de référence du concept européen de renforcement des capacités africaines de prévention et de règlement des crises. L'UE s'est vu offrir le contrôle politique du cycle majeur actuel RECAMP V (double niveau UA-CEEAC qui a lieu sur 18 mois (2005-2006). Le point d'orgue a été l'exercice SAWA 06 (exercice avec troupes et avec état-major) qui a eu lieu en novembre 2006 au Cameroun.

L'approche RECAMP repose sur les principes suivants :

- légitimité internationale au regard des normes de la charte des Nations Unies et des standards de l'Union Africaine.
- ouverture : sur la base du volontariat à tout partenaire africain ou non africain ; approche multilatérale engageant la communauté internationale sans exclure les actions bilatérales.
- gestion globale des crises : privilégiant l'intégration régionale par une prise en compte du caractère multidimensionnel des crises (volets militaire et civil).

Il comprend trois volets: la formation, l'entraînement et le soutien opérationnel.

La véritable nouveauté est la prise en compte réelle du volet civil du maintien de la paix, notamment en intégrant une force de police (en fait des gendarmes) comme composante d'une force militaire dans le haut du spectre de la violence au début de l'engagement. La participation des gendarmes est prise en compte dès la planification de l'opération aux niveaux stratégique, opératif et tactique. Cela s'est traduit par l'entraînement à l'élaboration du volet « police » du concept d'opération (CONOPS), le plan politico-militaire qui prévoit non seulement la phase d'engagement militaire d'entrée en force sur le théâtre d'opération, mais également la préparation de la sortie de crise avec une planification de la stabilisation. En effet, une composante « police » doit pouvoir être constituée et déployée le plus tôt possible, pour une durée minimale de six mois, sur un théâtre d'opération. Cette composante doit être multinationale, robuste (dotée de véhicules blindés et d'armes collectives), apte à remplir des missions exécutives ou de substitution, à restaurer l'ordre public et l'Etat de droit, en cohérence avec les découpages administratifs et en coordination avec la composante militaire et les autres acteurs. Elle vise à maintenir l'ordre sur l'ensemble de la zone en se substituant aux forces de police locales en vue de les rétablir à terme dans leurs prérogatives. L'exercice SAWA 06 a joué le déploiement de cinq Unités de Police Intégrée (concept européen IPU (Police Integrated Unit), chacune sur un secteur où elles ont eu la plénitude des responsabilités de police. Ce sont des unités de marche d'une centaine de gendarmes, constituées d'une composante majoritaire de maintien de l'ordre (comparable à un escadron français de gendarmerie mobile), d'une composante de police judiciaire (une trentaine d'enquêteurs) et un détachement de soutien logistique de premier échelon (une dizaine de logisticiens). Les plus values d'une telle unité sont l'attachement à un territoire et à sa population, la capacité à graduer l'usage de la force afin de restreindre au plus bas le niveau de violence nécessaire, la souplesse d'emploi permettant d'intervenir de façon centralisée (cas du maintien de l'ordre face à une foule) ou non, la possibilité de se disséminer progressivement sur le territoire, au fur et à mesure de la pacification, en fondant un maillage de brigades territoriales. Il s'agit de traiter au plus vite les opposants, non plus comme des ennemis, mais comme des adversaires puis comme des délinquants. Car c'est en restaurant le sentiment de sécurité que la force d'intervention peut reconquérir le soutien de la population. Dans le scénario de SAWA 06 le droit local et le droit portugais ont été employés, dans la mesure où ils ne violaient pas les standards et les bonnes pratiques fixées par la CEEAC, l'Union africaine et l'Union européenne. Au bout de quelques mois des programmes de formation de police sont lancés au profit des anciens gendarmes et policiers locaux et des nouvelles recrues, en vue de les intégrer progressivement dans les brigades de gendarmerie récemment créées puis de leur laisser la plénitude des responsabilités, une fois que le dispositif RECAMP s'est retiré. Le succès d'une telle opération dépend de la qualité de l'analyse et de l'anticipation des besoins, de l'interopérabilité des

composantes militaires et de gendarmerie, de la capacité à assurer une transition harmonieuse du commandement de l'opération (autorité militaire, puis civile, enfin locale).

Alors que les conclusions de l'exercice SAWA 06 viennent tout juste d'être présentées à l'Union africaine en février 2007, l'originalité du scénario et le bon déroulement du concept RECAMP V en grandeur nature constituent indéniablement une première mondiale et un espoir de ne plus réitérer les erreurs passées lors des opérations de maintien de la paix.

C. Plaidoyer pour une possible Force de Gendarmerie Africaine.

1. L'impératif du principe de « l'African Ownership ».

De nouveaux dispositifs d'assistance internationale sont en cours d'élaboration, tels que le projet RECAMP. Toutefois ces interventions restent soumises au bon vouloir et aux capacités des Etats occidentaux à s'engager massivement dans une crise humanitaire en Afrique. Tout laisse à penser que ces opérations ne parviendront pas toujours à répondre à temps aux besoins des Etats africains et de leur population. Surtout elles confortent la tutelle et l'assistanat d'un continent qui peine à se forger une autonomie de destin.

Dans la lignée du concept de l'Organisation de Gendarmerie Africaine, certains pays africains pourraient s'associer en créant une Force de Gendarmerie Africaine (FGA) en s'inspirant de l'expérience de la Force de Gendarmerie Européenne. Il s'agirait d'établir une clause d'assistance mutuelle en cas de déstabilisation d'une région répartie sur plusieurs pays. Les gendarmes africains s'avèrent plus aptes et plus impartiaux pour intervenir dans des crises au profit des populations en ayant une meilleure compréhension des réalités ethniques. Les opérations de maintien de la paix « consomment » des effectifs nombreux ; seuls les pays africains disposent de réserves potentielles de jeunes hommes capables de participer à de telles opérations dans la durée. Afin de ne pas dupliquer les organisations diplomatiques existantes, les pays participants à l'OGA pourraient développer un niveau de coopération politique faisant de la FGA une sorte de bras armé de l'OGA. L'OGA et la FGA seraient des coopérations renforcées de l'Union africaine. Cette OGA politique (comparable au Comité interministériel de la FGE, le CIMIN) donnerait un mandat temporaire à cette FGA pour sécuriser une telle zone-tampon en faisant appel à des gendarmes africains volontaires venus renforcer les unités de gendarmerie locales déficientes mais encore présentes sur le territoire. Elle n'interviendrait que dans des situations dégradées ne nécessitant pas une force militaire internationale, en visant à restaurer l'autorité des structures politiques et administratives encore en place.

2. La FGA doit instituer un dispositif semi- permanent, souple et pragmatique.

Pour être efficace, la FGA doit bénéficier avant tout d'une volonté politique forte chez des gouvernants capables de reconnaître leur « mal-gouvernance », leur incapacité à régler de façon autonome une crise politique et économique grave, et de s'associer avec les Etats voisins pour rechercher une solution durable à des problèmes endémiques. Afin de ne pas mobiliser des moyens conséquents, le plus souvent hors de portée des Etats concernés, il s'agit de concevoir un dispositif léger, car rapide et pragmatique.

Comme en Europe, il importe de ne pas immobiliser des unités de gendarmerie dédiées aux opérations extérieures, qui manquent déjà par ailleurs, mais d'identifier des capacités en hommes et en matériels, ainsi que des «trous capacitaires» faisant appel à des renforts d'instances telles que l'Union européenne.

Un noyau-clef d'état-major permanent pourrait être co-localisé à Dakar avec la structure de l'OGA, reposant sur une dizaine de gendarmes (dont un officier par Etat participant), disposant d'un réseau d'ordinateurs et d'une logistique immédiatement projetables pour armer un état-major doublé sur place. Des officiers d'état-major nationaux en renforts (concept des « augmentées ») seraient identifiés comme experts et pourraient se retrouver pour un exercice d'état-major périodique de montée en puissance. Un partenariat pourrait être développé avec la force de gendarmerie européenne qui pourrait adjoindre un officier européen en tant qu'observateur pour chaque exercice.

En s'inspirant de l'expérience du centre d'excellence d'entraînement des forces de gendarmerie à Saint- Astier (Dordogne) à l'occasion des exercices européens Périland, la coopération au sein de la FGA pourrait se développer dans les savoir-faire tactiques en jouant un exercice avec troupes au centre de maintien de l'ordre d'Awaé (Cameroun). Chaque pays enverrait une unité de type escadron de gendarmerie mobile pour expérimenter le concept d'Unité de police intégrée (UPI), harmoniser les procédures de travail et instaurer une certaine standardisation des unités de gendarmerie (réelle interopérabilité des matériels), sur un scénario impliquant des unités de nationalité différentes.

La FGA pourrait organiser également un exercice international de police judiciaire au Centre de Perfectionnement de Police Judiciaire à Porto Novo (Bénin) ou dans celui de Yaoundé (Cameroun). Les enquêteurs de chaque nationalité seraient insérés dans des groupes d'enquête multinationaux et confrontés à des problématiques de génocide, de crimes de droit commun, ainsi que de violations des accords de paix.

Des liens privilégiés devraient être tissés tout spécialement avec la Cour pénale internationale. L'expérience montre que les gendarmes français ont d'abord fait leur apparition sur les théâtres d'opération extérieure sous la forme de prévôts, des « gendarmes aux armées » compétents avant tout envers les militaires français, qui ont pu montrer ensuite toute l'étendue de leur savoir-faire. C'est pourquoi les gendarmeries membres de la FGA pourraient identifier des experts de type officiers de police judiciaire et les faire habilitier auprès de la Cour pénale internationale. En cas de besoin, une véritable chaîne de commandement prévôtal pourrait être mise en place en déployant ces prévôts internationaux sous l'autorité d'un Grand prévôt inséré au sein de l'état-major de la FGA. Ces « super gendarmes » pourraient avoir une compétence particulière leur permettant d'établir des procédures à l'égard des gendarmes ayant commis d'éventuels crimes et délits. Ils auraient surtout la capacité à établir des procédures en amont de génocides pouvant être reconnues dans les procès ultérieurs contre les responsables politiques. Ainsi au Rwanda entre 1990 et 1994⁹, les enquêtes des quelques gendarmes français et rwandais montraient déjà le lien entre les attentats commis sans discrimination contre les populations civiles et les tentatives de discrédit des autorités par le FPR. Ces pièces juridiques auraient dû être révélées à une instance judiciaire impartiale, ce qui aurait pu éviter le génocide rwandais.

Concernant les moyens matériels, leur nombre serait limité pour une question de stockage (vols, détériorations à cause des conditions climatiques). Il serait inconcevable de stocker des véhicules d'intervention dans un pays-hôte, alors qu'ils manquent déjà le plus souvent pour le service normal. Il serait préférable d'instaurer un mécanisme de financement rapide (par exemple par la commission de l'Union européenne) pour acheter rapidement un lot de matériels dédiés et standardisés (par exemple des véhicules 4x4) qui serait acheminé directement sur le théâtre d'opération.

⁹ Péan Pierre, *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990- 1994*. Collection Mille et une nuits. Librairie Arthème Fayard, novembre 2005

3. L'appui de la part des forces militaires de l'Union européenne.

Le respect du droit ne peut s'établir durablement sans la force. C'est pourquoi un dispositif de forces de gendarmerie doit pouvoir s'adosser à un dispositif proprement militaire plus dissuasif mais projeté rapidement, ou du moins compter sur une capacité d'extraction en cas de prise en otages des gendarmes. L'Union européenne est en train de se doter de ces capacités grâce aux Groupements tactiques interarmes (GTIA). Un partenariat pourrait être établi entre la FGA et l'Union européenne, ou encore avec les pays participant à la FGE. La France dispose encore de forces pré-positionnées en Afrique qui pourraient être mises à disposition selon des accords dans ce cadre.

Les unités de la FGA doivent pouvoir bénéficier de l'appui logistique des armées occidentales : par exemple d'une unité de type bataillon logistique d'un GTIA de l'Union européenne, tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Déplacements stratégiques si nécessaires
- Hélicoptères de transport et d'appui-feu
- Maintien en condition des matériels, approvisionnement en nourriture.

Conclusion

L'analyse des opérations de maintien de la paix en Afrique subsaharienne depuis 1990 montre les difficultés croissantes des pays occidentaux à s'engager efficacement dans des crises toujours plus complexes, potentiellement coûteuses financièrement et surtout en pertes de soldats, susceptibles de durer sans solution à court terme, alors qu'ils n'ont pas d'intérêts vitaux mis en danger.

Le contrôle du milieu humain est de plus en plus crucial, alors que la plupart des Etats africains ne parviennent pas à faire face à leurs devoirs régaliens de sécurité vis-à-vis de leurs populations le plus souvent hétérogènes. Pour réduire les effets de ces guerres, le déploiement d'armées de type occidental s'avère inadapté face à des problèmes concrets de populations civiles, pour lesquels l'emploi d'armes de haute technologie et les tactiques militaires traditionnelles sont inopérantes.

Compte tenu des richesses souterraines en Afrique, de la convoitise exacerbée des Etats et des entreprises multinationales, et la propagation de l'insécurité, les crises sont appelées à se multiplier. Les Occidentaux sont-ils condamnés désormais à se contenter d'agitations diplomatiques et militaires¹⁰ pour répondre aux pressions médiatiques internes ?

Peu exploité, le modèle de la gendarmerie constitue un moyen de prévenir, sinon de participer activement à la résolution de ces crises grâce à ses capacités de contrôle du territoire et des populations. Des gendarmes français et Européens font chaque jour la preuve de leur efficacité dans les opérations en Afrique, à titre individuel et depuis quelques années en unités constituées en Côte d'Ivoire. Pour autant il ne pourra s'agir que d'un pis aller, car l'avenir consiste davantage à renforcer les gendarmeries africaines, qui peuvent être les piliers de soutien et de restauration d'Etats de Droit.

C'est notamment au prix d'une restructuration des appareils de défense au profit de ceux de la sécurité que les Africains pourront rétablir l'ordre et la sûreté, un préalable indispensable pour préparer ensuite les conditions propices au développement économique. Cette restructuration devra être accompagnée de celle de la Justice, car l'action des gendarmes, «soldats de la loi», reste inefficace sans des magistrats intègres, des procédures judiciaires légitimes et un système carcéral fiable.

Au-delà des bonnes intentions affichées de l'Union africaine, l'action de ces gendarmeries pourrait être une action concrète démontrant que les Africains sont effectivement volontaires et désormais aptes à prendre eux-mêmes en mains leur avenir.

¹⁰ Boniface Pascal, *La volonté d'impuissance*, Le Seuil, 1996.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OFFICIELS

SOLANA Javier, *Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité*, document proposé et adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Bruxelles, le 12 décembre 2003.

Politique de sécurité et de défense. Rapport N° 10418/06 du Conseil de l'Union européenne (12 juin 2006).

OUVRAGES EN FRANÇAIS

BONIFACE Pascal, *La volonté d'impuissance*, Le Seuil, 1996.

CHAPLEAU Philippe, *Sociétés militaires privées, Enquête sur les soldats sans armées*, collection L'art de la guerre, Editions du Rocher, 2005

DE LA MAISONNEUVE Eric, *La violence qui vient*, Edition Arléa, 1997.

DELMAS Philippe, *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard, 1995.

HENNEBELLE Guy, *Le tribalisme planétaire. Tour du monde des situations ethniques dans 160 pays*, Panoramiques- Corlet, 1992.

JOLLY Jean, *L'Afrique et son environnement européen et asiatique, Atlas historique*, Editions Paris-Méditerranée, 2002.

LABROUSSE Alain et WALLON Alain, *La planète des drogues. Organisations criminelles, guerres et blanchiment*, Editions du Seuil, 1993.

- FOTTORINO Eric, « L'Afrique, nouvelle élue des drogues ». p.207.
- JOXE Alain, «La narco- stratégie : de l'île de la Tortue à l'espace mondial ». p 221.

LACOSTE Yves, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire. (Le désespoir de Kourouma)*. Edition Armand Colin, 2005. Collection *Perspectives géopolitiques*.

LUGAN Bernard, *Afrique, de la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire*, Editions Christian de Bartillat, collection GESTES, 1995.

PEAN Pierre, *Noires fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990- 1994*. Collection Mille et une nuits. Librairie Arthème Fayard, novembre 2005.

VAN CREVELD Martin, *La transformation de la guerre*, Editions du Rocher, Paris/Monaco 1998.

ZARTMAN L. William, *La résolution des conflits en Afrique*, L'Harmattan, 1995.

Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention. La communauté internationale : quelles responsabilités?. Ouvrage collectif de la fondation Baudouin (rapport de la commission "régions africaines en crise"), coédition GRIP (institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), Editions Complexe, 1997.

- REYCHLER Luc, « Les conflits en Afrique : comment les gérer ou les prévenir? »
- REYCHLER Luc, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents.
- REYNTJENS Filip et PAUWELS Anne, « Des mesures préventives. Etude de cas : Namibie, Angola, Rwanda, Kenya ».
- ADAM Bernard, «Les transferts d'armes vers les pays africains : quel contrôle? ».
- DIVE Gérard, «Analyse des opérations de l'ONU: les objectifs, les moyens, la mise en œuvre...les résultats».
- DOOM Rudy, «Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'action ».

L'ONU vue d'Afrique (sous la direction de Jean- Emmanuel PONDI). Editions Maisonneuve & Larose et Afredit, 2005

- BOOH BOOH Jacques Roger, « Les opérations onusiennes de maintien de la paix en Afrique : vision d'un acteur de terrain ».
- MVOMO ELA Wulson, « L'Afrique à l'ONU : le pari de la paix et de la sécurité à l'ère bipolaire et post- bipolaire. Plaidoyer pour le multipartisme ».
- OLINGA Alain Didier, « L'Afrique et la question du droit d'intervention aux fins de protection de la personne humaine ».

ARTICLES DE REVUES EN FRANCAIS

Revue Stratégique. Stratégies africaines (sous la direction de M. COUTEAU- BEGARIE) n°4/2000. Institut de Stratégie Comparée.

- COUTAU- BEGARIE Hervé, éditorial « Le continent oublié »
- FONTRIER. Marc, « De nouvelles guerres africaines. Transformation de la violence et menaces sur les tracés frontaliers en Afrique centrale ».
- OGOULAT Albert- Didier, « Géostratégie et polémologie dans l'espace atlantique centre- oriental: le cas du golfe de Guinée ».
- LOUNGOU Serge, « Economies parallèles et pérennisation des conflits armés en Afrique subsaharienne ».
- OGOULAT Albert- Didier, « La commission du golfe de Guinée, instrument du renouveau maritime sous- régional ».
- DUPONT Pascal, « Retour sur l'homme malade de la corne de l'Afrique. La Somalie, de la guerre de l'Ogaden à l'intervention de l'ONU ».

FRANCESCHI Philippe, « Des unités prévôtales interafricaines, auxiliaires de justice de la Cour pénale internationale », in *Revue de la gendarmerie nationale*, décembre 2003, repris dans la revue *Géopolitique africaine*, avril 2005.

FRANCESCHI Philippe, « La régionalisation du maintien de la paix en Afrique : une évolution des rapports entre les gendarmeries africaines » in *Revue de la gendarmerie nationale n°220*, 3^{ème} trimestre, 2006.

LAUSEIG Jérôme, « Afrique du sud: l'embarrassant dossier du maintien de la paix », in *L'Afrique politique. 2000, dossier « Guerre et paix de la corne à Prétoria »*. Editions KARTHALA. Paris, juillet 2000.

Revue « Afrique contemporaine », dossier : « L'Afrique d'ouest en est: tensions et apaisements ». n°198 avril- juin 2001.

- CHEVASSU Jean- Marie « Une crise sous la crise ou l'impossible compétitivité : quarante ans d'industrialisation en Côte d'Ivoire ».
- CHATAIGNER Jean- Marc, « L'ONU et la Sierra Leone: d'une crise à l'autre (mai 1997- mai 2000) ».

Dossier sur les conflits en Afrique (sous la direction de Jean- Christophe Rufin) in *Revue n°23 Relations internationales et stratégiques*, Editions Arléa, automne 1996.

- RUFIN Jean- Christophe, « Les conflits africains : décadence et risorgimento ? ».
- WEISSMAN Patrice, « Libéria : derrière le chaos, crises et interventions internationales ».
- HENRY- LABORDERE France, « Le Tchad : un Etat à réinventer ? ».
- JOUAN Antoine, « Rwanda, octobre 1990- avril 1994 : les errances de la gestion d'un conflit ».
- PASCAL Valérie, « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique ».
- ANGO ELA Paul, « La coopération militaire franco- africaine et la nouvelle donne des conflits en Afrique ».

RUFIN Jean- Christophe, *Le droit d'ingérence ou la tragédie des bons sentiments*, *Géopolitique*, n°68, janvier 2000.

Fascicule "L'Afrique subsaharienne" in *La Revue d'Etudes*, Juillet 2005.

SITE INTERNET : www.diplomatie.gouv.fr

OUVRAGES EN ANGLAIS

CANN John, "Somalia: The Limits of Military Power", in *L'Afrique politique. 2000, dossier « Guerre et paix de la corne à Prétoria »*. Editions KARTHALA., Paris, juillet 2000.

ANNEXE 1 : TABLEAU COMPARATIF DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

Pays	Population (en millions d'habitants) et superficie	Densité (nombre d'habitants par km2)	Forces armées	Garde républicaine ou équivalent	Forces de sécurité (gendarmerie et police)	% de forces de sécurité / forces armées	Rapport des gendarmes et policiers / population
Gabon	1,329 267670 km2	4,9	TOTAL: 4700 hommes Terre : 3200 h 100VB Air: 1000 h 8 avions Mer: 500h 2 corvettes	GR: 2000 h	GIE: 3100 h POL: 2709 h TOTAL: 5909 h	124%	1 pour 225 habitants
Congo	3,724 342000 km2	10,9	TOTAL: 10 000 h Terre : 8000 h 40 chars Air: 1200h 12avions Mer: 800 h		GIE : 2000 h POL : 7000 h TOTAL 9000 h	90%	1 pour 414 hab
Mauritanie	2,893 1030700 km2	2,78	TOTAL: 15 700 h Terre : 15 000 (35 chars) Air: 250 (10 aéronefs) Mer: 500 (3 patrouilleurs)		GIE : 3500 h Sûreté nationale: 3250 h TOTAL 6750 h	43%	1 pour 429 hab
Cameroun	16,018 475440 km2	33,7	TOTAL: 23000 h Terre : 12500 h 60 VB Air: 300 h 10 avions Mer: 1300 2 patrouilleurs		GIE: 11000 h POL: 15000 h TOTAL : 26000h	113%	1 pour 616 hab
Burundi	6,825 27830 km2	245,2	TOTAL: 45 500 h Terre : 40 000h 140 VB Air: 9 avions		GIE : 8000 h	17,6%	1 pour 853 hab
Madagascar	17,404 587040 km2	29,6	TOTAL: 13500 h Terre : 12500h 80VB Air: 500 h 8 avions Mer: 500		GIE: 11320 h POL: 7800 h TOTAL 19120 h	142%	1 pour 910 hab
Côte d'Ivoire	16,631 322462 km2	51,6	TOTAL: 17 000 h Terre : 6500 h 60 VB Air: 700 h 5 avions Mer: 900 2 patrouilleurs		GIE: 7565 h POL: 9350 h TOTAL 16 915 h	99%	1 pour 983 hab
Tchad	8,598 12842000 km2	6,7	TOTAL: 30 300 h Terre : 30 000 h 60 chars Air: 300 h 2 avions de combat		GIE : 4500 h Garde nationale et garde nomade : 1000 Sûreté nationale : 2800 TOTAL 8300	27,4%	1 pour 1 036 hab
Sénégal	10,095 1967000 km2	51,3	TOTAL: 9 400 h Terre : 8000 h 100 VB Air: 800 h 15 avions Mer: 600 h 5 patrouilleurs		GIE : 4922 h POL : 4715 h TOTAL 9637 h	103%	1 pour 1 048 hab
Burkina Faso	13,002 274 000 km2	47,5	TOTAL: 10 000 h Terre : 5 500 h 90 VB Air: 200 h 12 avions		GIE: 3600 h POL: 5800 h TOTAL 9400 h	94%	1 pour 1 383 hab
Bénin	6,736 112622 km2	59,8	TOTAL: 4500 h Terre : 4300 h 40VB Air: 150 h 10 avions Mer: 100 1 patrouilleur		GIE: 2564 POL: 2058 TOTAL 4622	103%	1 pour 1457 hab
Mali	12,623 1240000 km2	10,5	TOTAL: 7300 h Terre : 6900 h.20 chars Air: 400 h 15 avions Mer: 50 h		GIE: 3600 h Garde nationale: 2800 h POL: 3500 h TOTAL:8660	118%	1 pour 1 458 habitants
Togo	4,909 54 000 km2	84,5	TOTAL: 9000 h Terre :9000 h 100VB Air: 250 9 avions Mer: 200		GIE : 2500	27,8%	1 pour 1964 hab
Niger	11,540 1267000 km2	9,4	TOTAL: 5300 Terre : 5200 h 150 véhicules blindés Air: 100 h 7 avions	Forces Nationales Intérieures de Sécurité : GR : 2500 h USS (unités sahariennes de sécurité): 1000 h	GIE : 2638 h POL : 2400 h TOTAL 5038 h	95%	1 pour 2 291 hab
Centrafrique	3,865 622980 km2	6,2	TOTAL: 2500 h Terre : 1400 h 3 chars Air: 150h 5 avions		GIE : 1100 h	44%	1 pour 3514 hab

Données à titre de comparaison pour la France :

100 000 gendarmes et 130 000 policiers. Armées (hors gendarmerie) : 240 000 militaires

% de forces de sécurité / forces armées : 95%

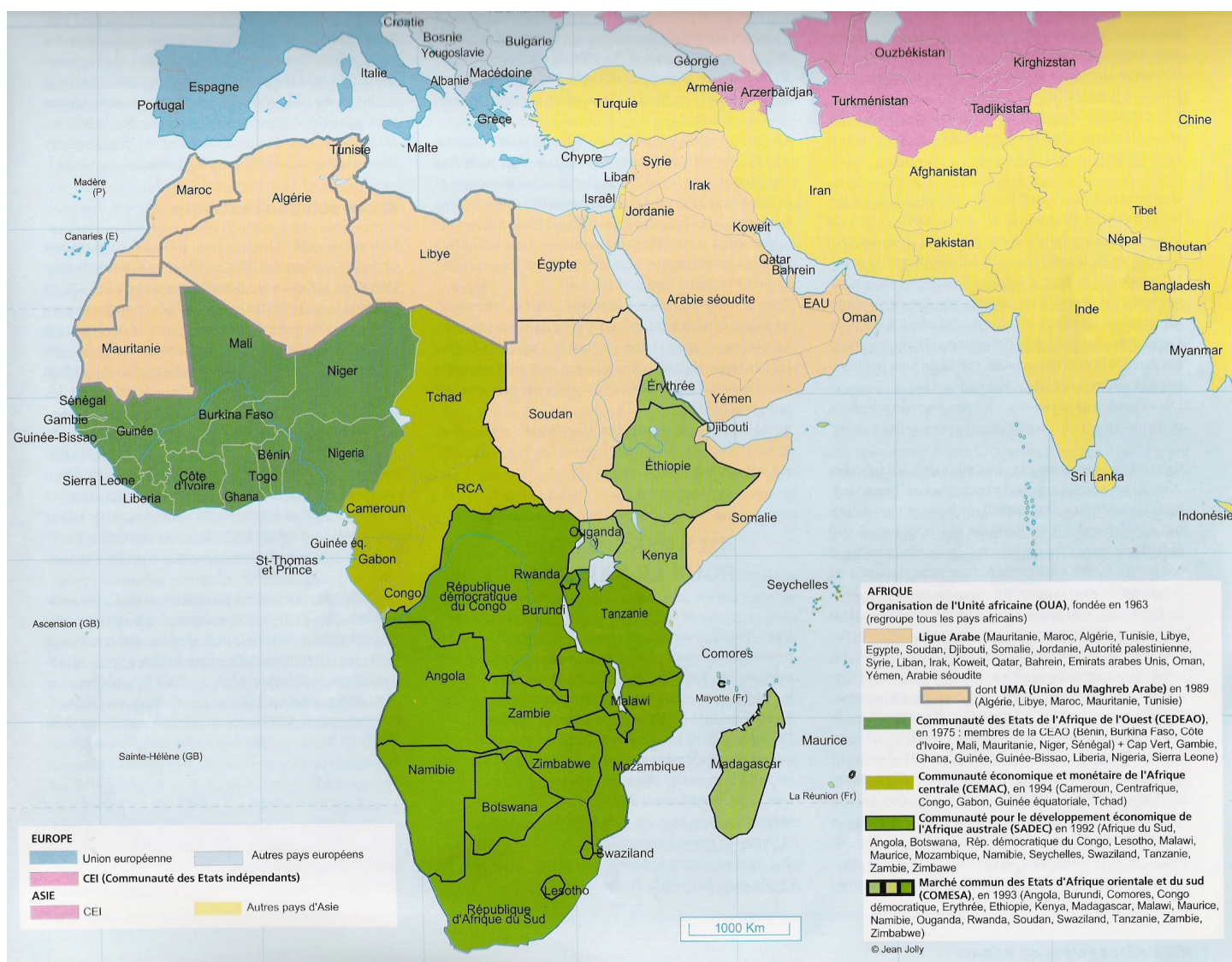
Rapport des gendarmes et policiers / population : 1 pour 260 habitants

Cartographie de l'Afrique subsaharienne



ANNEXE 3

LES GRANDES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES



Source : JOLLY Jean, *L'Afrique et son environnement européen et asiatique, Atlas historique*, Editions Paris- Méditerranée, 2002.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : LES LEÇONS RETIREES DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.	2
I. Des Etats africains affaiblis en voie d'implosion.	2
A. La remise en cause du modèle d'Etat westphalien et les conséquences de la démocratie en Afrique	2
B. Des appareils de défense surdimensionnés par rapport à ceux de la sécurité	4
C. Des Etats africains soumis à des pressions croissantes	6
II. Les échecs des tentatives de prévention des conflits.	11
A. Une série d'échecs qui dissuadent les Occidentaux de poursuivre les interventions	11
B. Les velléités d'instaurer un observatoire d'analyse et de prévention des conflits	13
C. Un droit d'ingérence en construction	14
III. Une approche trop souvent dispersée et purement militaire des interventions.	15
A. L'extrême dispersion d'acteurs parfois en compétition	15
B. Des projections de puissance peu adaptées	16
C. Une prise de conscience encore trop récente de la nécessité d'adopter une approche plus globale dans la gestion des crises	17
DEUXIEME PARTIE : LES GENDARMERIES AFRICAINES : UNE 3^{EME} VOIE A EXPLOITER DANS LA GESTION DES CRISES	18
I. Les gendarmeries africaines : un acteur essentiel à renforcer pour prévenir les conflits.	18
A. Un modèle de police adapté au continent africain	18
B. Un moyen de rééquilibrer les forces de sécurité et de défense	20
C. Un contexte géostratégique favorable pour une approche européenne.	21
II. Les gendarmeries africaines : pour une plus grande place dans les futures opérations de maintien de la paix	24
A. Un besoin crucial de gendarmes francophones.	24
B. Les gendarmeries en tant qu'acteur majeur du volet "police" de la Force Africaine en Attente.	25
C. Plaidoyer pour une possible Force de Gendarmerie Africaine.	28
CONCLUSION	31